



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

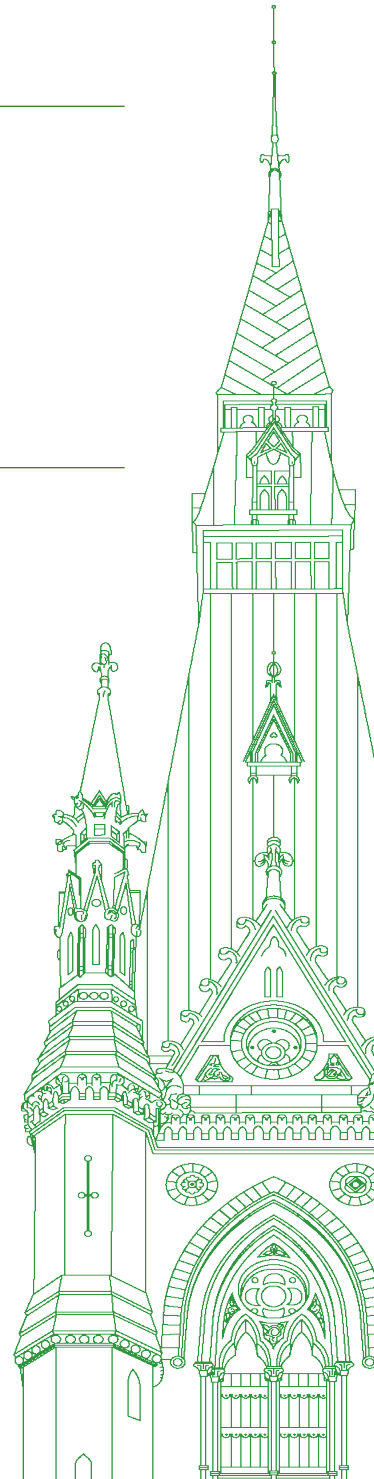
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 045

Le mardi 6 octobre 2026

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 6 octobre 2026

• (1530)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 45^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Avant de commencer, je demanderais à tous les participants en personne de lire les lignes directrices qui figurent sur les fiches mises à jour que vous avez devant vous. Des mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents de rétroaction audio et protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris, et surtout, celles de nos interprètes. Vous remarquerez qu'un code QR figure sur la fiche. Ce code donne accès à une courte vidéo de sensibilisation.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 16 avril 2026, nous nous réunissons aujourd'hui pour discuter du rapport de la Commission sur l'avenir du sport au Canada. Ce rapport a été déposé à la Chambre le 24 mars 2026.

Avant de présenter nos témoins, j'aimerais vous signaler la présence à la table de notre nouvel analyste, Isaac Doucette.

De plus, nous devons adopter un budget pour les deux réunions de cette semaine consacrées à cette étude.

Quelqu'un peut-il proposer l'adoption de ce budget de 1 425 \$? Merci, madame Royer.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Bon. C'est adopté.

Nous accueillons aujourd'hui Andrew Pipe, professeur émérite et conseiller spécial de la Commission sur l'avenir du sport au Canada.

Bienvenue, monsieur Pipe. Vous êtes notre seul témoin pendant deux heures avec nos illustres membres du Comité. J'espère que ce temps sera utilisé à bon escient, pour vous comme pour nous.

Je vous remercie donc, monsieur Pipe, d'être ici. Je vous accorde maintenant cinq minutes pour présenter votre déclaration préliminaire.

Dr Andrew Pipe (professeur émérite et conseiller spécial, Commission sur l'avenir du sport au Canada, à titre personnel): Merci beaucoup.

Comme on m'avait promis 10 minutes, je vais essayer de parler très rapidement.

La présidente: Nous avons tout notre temps, ne vous en faites pas.

Dr Andrew Pipe: Merci beaucoup.

Bonjour, et merci beaucoup de me donner l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui.

C'est un privilège particulier de pouvoir discuter avec vous du rapport final de la Commission sur l'avenir du sport au Canada, intitulé à juste titre *Transformer le sport au Canada: L'heure est à l'action*. Je suis également soulagé de pouvoir affirmer que le fait de transporter ce rapport sur 100 verges ne sera pas considéré comme une épreuve olympique dans un avenir rapproché. Je pense que la taille de ce rapport témoigne de sa complexité et de l'ampleur et de la profondeur des consultations qui ont précédé sa création.

Je tiens également à souligner le leadership dont a fait preuve la juge Lise Maisonneuve, qui est maintenant revenue à son poste de juge et qui ne peut donc pas comparaître devant vous à ce titre.

Je tiens également à souligner la contribution de ma collègue, Mme Noni Classen, une experte reconnue à l'échelle nationale en matière de bien-être et de protection des enfants et des jeunes, qui n'a pu participer à ce processus en raison d'un conflit d'horaire.

Comme vous le savez sans doute, la Commission avait pour mandat d'examiner le système sportif et de formuler des recommandations visant à améliorer le sport sécuritaire au Canada, y compris au moyen d'approches tenant compte des traumatismes subis, afin d'aider les participants au sport à dénoncer la maltraitance et à en guérir, et d'améliorer le système sportif au Canada, y compris, mais sans s'y limiter, les structures de financement des politiques, la gouvernance, la reddition de comptes, la responsabilisation, les conflits d'intérêts, l'harmonisation des systèmes, la culture et les considérations juridiques.

Permettez-moi de commencer par souligner la portée et l'ampleur de notre travail. Nous avons mené un examen sans précédent de la structure canadienne de l'activité physique et du sport. En réponse à nos instructions très précises, nous avons rencontré plus de 1 000 personnes dans le cadre de près de 600 rencontres, consulté 270 organismes liés au sport ou à l'activité physique et examiné plus de 1 400 documents et mémoires. Nous avons discuté avec des représentants de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec des dirigeants d'organismes de sport et d'activité physique en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Notre travail représente l'examen le plus approfondi de l'écosystème du sport et de l'activité physique dans l'histoire du pays. Toutes nos activités ont été guidées par un cadre axé sur les victimes, les survivants et les traumatismes ainsi que sur la violence. C'est pourquoi nous avons rencontré 175 victimes et survivants de maltraitance dans le sport.

Selon les instructions que nous avons reçues, nous devions préparer et publier un rapport préliminaire qui serait suivi d'un sommet national des milieux du sport et de l'activité physique, qui fournirait une occasion unique de procéder à un examen critique de nos recommandations initiales et d'en discuter. À mon avis, cette approche est sans précédent.

Je tiens à souligner que notre rapport et nos recommandations ont été presque unanimement endossés par les milieux du sport et de l'activité physique lors de ce sommet. Nous sommes donc convaincus que le rapport que nous avons remis représente les points de vue de ces milieux et leur appui au modèle que nous avons préparé pour façonner l'avenir du sport et de l'activité physique au Canada.

Ce sommet national représentait également la première rencontre des milieux nationaux du sport et de l'activité physique pour s'attaquer aux enjeux soulevés par la Commission. Les voix des personnes que nous avons rencontrées constituent un élément central et fondamental de notre rapport.

On ne saurait trop insister sur la portée et l'ampleur de notre travail. Nous espérons que les 98 appels à l'action distincts serviront de modèle pour les changements importants qui doivent être apportés selon nous aux structures et aux processus.

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction de notre rapport:

Le Canada est une nation sportive. Chaque jour, des Canadiennes et des Canadiens organisent et participent à des activités sportives, que ce soit en tant qu'athlètes, entraîneurs, arbitres, parents, spectateurs, administrateurs ou bénévoles. Ces expériences sont au cœur de qui nous sommes en tant qu'individus, familles, communautés et nation. Elles constituent un élément essentiel de la culture canadienne et contribuent grandement à la santé de notre population, à la cohésion de nos communautés, à notre croissance économique et à notre fierté nationale. Elles favorisent l'inclusion, le développement personnel et les liens sociaux au sein de populations diversifiées.

• (1535)

Étant donné le rôle important et central de l'activité physique et du sport au Canada, il est essentiel que les structures et les processus qui les soutiennent bénéficient d'une intendance prudente comme nous le demandons et qu'ils reflètent une approche mûrement réfléchie, approfondie et minutieuse, que ce soit au titre de leur conception ou du leadership qui les appuiera.

Les Canadiens comprennent toute l'importance de l'activité physique et du sport. Le sport peut stimuler et soutenir l'activité physique tout au long de la vie, et l'activité physique est un déterminant important de la santé. Les coûts des soins de santé liés à l'inactivité physique étaient estimés à 3,9 milliards de dollars en 2022.

Des participants ayant un handicap ont indiqué que le sport était l'une des seules facettes de leur vie où ils se sentaient vraiment acceptés, et il a été établi que le sport contribuait 7,6 milliards de dollars au produit intérieur brut canadien. Les infrastructures sportives peuvent être des atouts communautaires essentiels, en favorisant l'inclusion et l'activité physique. Les peuples autochtones nous ont dit que la valeur du sport va bien au-delà de l'activité physique et

considèrent le sport comme une source de guérison, de liens culturels et de dynamisme communautaire.

Permettez-moi d'abord de parler des problèmes liés à la maltraitance dans le sport. Les révélations qui ont précédé la création de notre commission ont mis en lumière la prévalence de la maltraitance à tous les niveaux du sport au Canada. Au cours des travaux de notre commission, des victimes, des survivants et des défenseurs des droits de la personne nous ont courageusement fait part d'expériences d'abus, de harcèlement, de discrimination et d'autres formes de préjudice.

Notre rapport révèle que la maltraitance dans le sport est répandue et prend de nombreuses formes. En l'absence d'un changement profond, elle persistera.

L'émergence constante de nouveaux cas de maltraitance dans tout le pays qui ont été rapportés dans les médias tout au long du mandat de la Commission démontre encore une fois que ces problèmes ne sont pas des incidents isolés du passé. Les rapports d'inégalité, la culture du silence, l'échec de la gouvernance, une trop grande importance accordée au rendement et des mécanismes inadéquats de traitement des plaintes et de prévention perpétuent les préjudices. Paradoxalement, l'idée selon laquelle le sport doit être exempté des normes qui s'appliquent ailleurs dans la collectivité, ce qu'on appelle l'« exceptionnalisme sportif », est trop répandue.

Nous tenons également à souligner que l'interrelation entre le sport sécuritaire et la structure, la fonction, le nombre et la gouvernance des organismes de sport et d'activité physique est un facteur essentiel qui a une incidence marquée sur le bien-être des participants à des activités sportives et sur les milieux du sport et de l'activité physique en soi.

Dans la lutte contre la maltraitance, il est clair qu'il est essentiel que les gouvernements et les organismes de sport travaillent ensemble pour renforcer et harmoniser les mesures de prévention et les interventions afin que tous les participants puissent profiter des avantages du sport en toute sécurité.

Le fédéralisme est une caractéristique déterminante de notre pays. Une collaboration intergouvernementale soutenue a permis de réaliser des progrès et d'élaborer des initiatives sportives nationales. Elle démontre que les complexités constitutionnelles peuvent être gérées efficacement grâce à la collaboration et à une action coordonnée. Lors de nos rencontres avec des représentants des gouvernements de chaque province et territoire, nous avons constaté une volonté constante de collaborer, de coopérer et de coordonner l'élaboration d'une approche nationale pour lutter contre la maltraitance et optimiser les possibilités de pratiquer un sport en toute sécurité. Une telle approche est prioritaire pour la sauvegarde des éléments fondamentaux du sport. Notre rapport fournit une orientation pour l'évolution de cette approche nationale coordonnée qui, selon nous, est essentielle pour assurer la prévention et la réponse optimales aux défis que pose la pratique d'un sport en toute sécurité.

J'ai pris bien soin aujourd'hui de parler des « structures » du sport et de l'activité physique parce qu'il serait inapproprié, à notre avis, de parler d'un « système ».

● (1540)

Comme nous l'avons fait remarquer, il est devenu très clair que les défis du sport au Canada sont considérables, qu'il s'agisse du sous-financement et des déficits de gouvernance, du dédoublement des efforts entre les organismes, de la multiplicité des organismes, de la fragmentation et du manque d'intégration des politiques et des programmes, en passant par un accent malsain sur les résultats et la performance, plutôt que sur la sécurité et la dignité des participants. En effet, il y a lieu de se demander si cette structure pouvait être qualifiée de système sportif.

Les structures sportives canadiennes sont multidimensionnelles et font appel à un large éventail d'organisations, de participants et de gouvernements. Les participants à notre processus de consultation ont souligné l'absence d'un leadership et d'une vision solides de la part du gouvernement fédéral. Ils ont souligné que la prolifération des organismes de sport à tous les niveaux a contribué de façon importante à la fragmentation du système sportif canadien. Ils ont expliqué qu'il y avait tout simplement trop d'organismes.

Parmi les importants défis structurels au sein des organisations sportives nationales et des organismes de sport provinciaux, territoriaux et communautaires, mentionnons un désalignement généralisé, des priorités incohérentes et une coordination limitée à tous les niveaux. Les participants ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la croissance rapide et de l'influence des organismes de sport privés à but lucratif, ce qui ne peut qu'accentuer les défis en matière d'accessibilité auxquels font face de nombreuses familles canadiennes. La prolifération des organismes et le chevauchement des mandats ont entraîné des inefficacités, des dédoublements, un manque d'harmonisation et de la confusion.

Le deuxième élément fondamental de notre rapport souligne la nécessité de créer un nouveau mécanisme pour assurer le leadership, la gouvernance, la surveillance et l'intendance prudente de l'écosystème canadien de l'activité physique et du sport. Nous avons parlé, de façon anodine, d'une nouvelle « entité sportive centralisée » et nous recommandons fortement qu'elle soit créée sous la forme d'une société d'État financée par le gouvernement fédéral et responsable devant lui.

Grâce à une centralisation délibérée, à un leadership plus clair, à une gouvernance plus solide et à une collaboration intergouvernementale plus robuste, l'entité sportive centralisée aidera à renforcer la confiance, à réduire les redondances et à offrir un environnement sportif plus cohérent, coordonné et sécuritaire pour tous les Canadiens. Son mandat consiste à encourager, à promouvoir et à développer le sport et l'activité physique au Canada conformément à la Loi sur l'activité physique et le sport. Nous croyons également qu'une telle structure permettra d'acquérir les connaissances, les perspectives et les compétences en leadership dynamiques, créatives et hautement compétentes qui résident manifestement au sein des organismes de sport et d'activité physique, de trouver une occasion d'exprimer de façon plus complète la manière dont seront façonnées les structures sportives de l'avenir.

La Commission exhorte le gouvernement du Canada et le milieu sportif à prendre des mesures immédiates pour amorcer un changement durable. Pour que ce changement se produise, il faut établir des modèles de services partagés entre les organismes de sport. Les organismes de sport doivent fusionner, et les politiques doivent être appliquées de façon uniforme à tous les niveaux du sport. La Commission demande donc au gouvernement du Canada d'encourager la fusion des organisations sportives nationales — une fusion horizon-

tales — et celle de ces mêmes organisations avec leurs homologues des provinces et des territoires. Les organisations sportives nationales sont donc appelées à prendre l'initiative de chercher des politiques cohérentes et de les appliquer à tous les niveaux de leur sport.

Nous cernons très précisément les domaines qui requièrent une attention particulière dans la refonte du système sportif, c'est-à-dire le leadership, la gouvernance, le financement, l'harmonisation, les obstacles et la réponse aux besoins auto-identifiés des peuples autochtones du Canada, conformément aux appels à l'action 87 à 91 de la Commission de vérité et réconciliation.

● (1545)

Enfin et surtout, lorsque nous avons remis notre rapport en mars, nous avons présenté une feuille de route et un calendrier pour orienter la mise en œuvre de 98 appels à l'action. Nous avons également demandé la nomination d'un surveillant indépendant pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces appels à l'action.

Le sport et l'activité physique sont à un moment charnière au Canada. Il est clair pour nous que le statu quo n'est pas acceptable. Nous estimons avoir tracé une voie claire et jugeons que le temps est venu d'agir.

Merci beaucoup, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Pipe.

Je tiens à préciser au Comité que c'est Lise Maisonneuve, ancienne juge en chef de la Cour de l'Ontario, qui était à la tête de cet examen. Depuis, elle est retournée à la magistrature et est redevenue juge. Elle ne pouvait donc pas participer aujourd'hui.

Je voulais simplement le préciser au cas où quelqu'un se demanderait pourquoi M. Pipe est notre seul témoin.

C'était une déclaration préliminaire très complète. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Kuruc.

Vous avez six minutes.

● (1550)

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Merci.

Merci, monsieur Pipe, d'être ici aujourd'hui.

Je vais commencer par une série de questions pour approfondir certains points et obtenir votre compte rendu du rapport. Premièrement, l'appel 35 recommande une formation sur les interventions et les signalements de cas de violence faite aux enfants. Quelles lacunes votre examen a-t-il relevées dans la façon dont les organismes de sport s'acquittaient de cette tâche?

Dr Andrew Pipe: Je vous remercie de votre question.

Je pense qu'il nous est apparu très clairement que de nombreux organismes de sport n'ont pas la capacité ou les compétences nécessaires — et c'est peut-être compréhensible — dans leurs structures et leurs mécanismes de gouvernance actuels pour pouvoir répondre aux plaintes qui pourraient leur être présentées dans des cas de maltraitance et d'abus. Il était également très clair qu'il y avait dans le sport une culture du silence qui a été favorisée ou à laquelle de nombreux facteurs ont contribué. Par conséquent, nous avons jugé qu'il était fondamental, pour ce qui est de souligner la nécessité d'une plus grande sensibilisation et de mettre en relief les problèmes liés aux mauvais traitements et à l'abus dans le sport, que les gens comprennent clairement que tous ont la responsabilité, s'ils sont témoins d'incidents de mauvais traitements ou d'abus, de les signaler comme il se doit. L'hésitation, qui est si souvent reflétée dans les commentaires que nous avons entendus, doit être corrigée par ce genre d'approche.

Ned Kuruc: Merci, monsieur Pipe.

Dans votre vaste examen du sport au Canada, quels types de politiques gouvernementales ont permis que des actes répréhensibles et des abus d'une telle ampleur se produisent, le cas échéant?

Dr Andrew Pipe: Il est très important de noter qu'on nous a demandé d'examiner le système et de faire des recommandations pour l'avenir, et non pas de trouver des fautifs ou des personnes à blâmer. Nous avons adhéré à ce principe avec beaucoup de soin. Cependant, je pense que nous remarquons également que les organismes de sport et les structures sportives au Canada ont évolué de façon très ponctuelle, en réaction aux problèmes actuels et aux changements de priorités. Nous constatons qu'au cours des 15 dernières années, il y a eu 10 différents ministres du Sport. Les priorités ont changé, et parfois très rapidement. Je pense qu'il est important de comprendre la façon dont des gens bien intentionnés et de bonne volonté ont agi de façon ponctuelle pour réagir de tant de façons en imposant des priorités ou de nouvelles responsabilités aux organismes de sport.

Il est très important de souligner qu'au moment de la rédaction de notre rapport, il n'y avait eu aucune augmentation du financement des systèmes de sport et d'activité physique au Canada depuis 2005, même pas pour tenir compte de l'inflation. Je tiens à souligner très rapidement que nous avons été très heureux et encouragés par le fait que, quelques semaines après la publication de notre rapport, cette omission avait été corrigée.

Ned Kuruc: Je respecte entièrement le fait de ne pas regarder en arrière. Je le comprends et je le respecte. Votre rapport indique la voie à suivre. En général, l'histoire se répète. Peu importe qui était au pouvoir. En tant que gouvernement, nous devons apprendre de nos erreurs. C'est bien. J'en prends bonne note.

Dans les appels 41 à 45, vous avez recommandé la création d'un registre national des sanctions. Quelles lacunes dans l'échange de renseignements sanctionnés votre examen a-t-il relevées? Comment ces lacunes pourraient-elles permettre à une personne sanctionnée de passer d'un organisme ou d'une province à l'autre?

Dr Andrew Pipe: Tout simplement, il n'y avait pas de registre national efficace. C'était une lacune très évidente, d'où la nature des appels à l'action qui se rapportent précisément à ce besoin.

Ned Kuruc: D'accord.

J'ai une question qui s'écarte un peu du sujet. Vous avez parlé de financement, et je sais que vous avez une vaste connaissance de l'histoire du sport au Canada. J'étais là lorsque l'affaire Ben Johnson

a pour ainsi dire vidé de sa substance Athlétisme Canada et tout le financement. J'ai moi-même été athlète des années plus tard.

Y a-t-il eu des études sur le financement ou sur la possibilité d'inciter les entreprises à commanditer le sport et ce genre de choses? Cela se faisait au Canada dans les années 1980, jusqu'à l'affaire Ben Johnson. Avez-vous examiné cette question?

• (1555)

Dr Andrew Pipe: Nous n'avons pas examiné directement ou distinctement la question des commandites, mais nous avons reconnu le rôle important que jouent les commandites dans le soutien du sport. Nous avons clairement exprimé le point de vue selon lequel les organismes de sport et d'autres intervenants du système sportif doivent faire preuve de diligence pour obtenir d'autres formes de soutien, en plus de celles qui sont offertes par le gouvernement.

Ned Kuruc: Une grande partie de votre déclaration préliminaire portait sur une société d'État. Y a-t-il des craintes...?

Ce n'est peut-être pas la bonne question pour vous, mais nous examinons la chose sous l'angle politique. Je suis un ancien athlète, quelqu'un qui a grandi au sein d'Athlétisme Canada et qui était destiné à participer aux Jeux olympiques, mais qui a finalement dû prendre sa retraite parce qu'il a dû aller travailler et gagner de l'argent.

Ne pensez-vous pas qu'une société d'État pourrait englober une grande part du financement? Ne craignez-vous pas que le financement ne se rende pas jusqu'à l'athlète? Avez-vous examiné cette possibilité?

Dr Andrew Pipe: Nous recommandons très précisément la création d'une société d'État. Nous pensons qu'une société d'État, bien gérée, peut être beaucoup plus souple et beaucoup plus efficace pour assurer la gouvernance et la supervision globales du système sportif.

Nous signalons dans notre rapport qu'une commission royale d'enquête sur les arts et la culture, la Commission Massey, a recommandé en 1956 la création d'une société d'État, qui est devenue le Conseil des Arts du Canada, et qui a démontré selon moi l'efficacité d'une telle structure dans l'administration des entités et des éléments de la vie canadienne, qui sont des parties vitales de notre [difficultés techniques].

Ned Kuruc: Merci, monsieur Pipe.

La présidente: Merci.

Nous allons passer à M. Al Soud, pour six minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente. Je suis ravi d'être de retour.

Monsieur Pipe, c'est un plaisir de vous voir aujourd'hui. Vous avez passé des décennies à défendre la santé et la sécurité des athlètes canadiens. Au nom de mes collègues, je vous remercie de votre travail et d'être parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur un point que vous avez souligné dans votre déclaration préliminaire au sujet de la valeur et de l'importance des infrastructures sportives pour les collectivités en général.

J'ai grandi au Québec. Pendant la plus grande partie de ma vie, on a beaucoup insisté sur le financement des sports et sur la valeur de l'activité physique en général. J'ai maintenant le privilège de représenter la belle circonscription de Mississauga-Centre, mais il est clair pour moi qu'il y a une certaine disparité entre les deux provinces en ce qui concerne l'accès et la sécurité.

Je n'ai aucun doute qu'il y a des disparités encore plus grandes dans d'autres régions du pays, et assurément dans certaines autres collectivités de notre pays. Vous avez souligné la valeur d'un certain degré d'uniformité, pour ainsi dire, entre les décisions stratégiques et la mise en œuvre. Pouvez-vous nous parler des conclusions de la Commission à cet égard, de l'aspect infrastructure communautaire et de l'importance de l'uniformité en général?

Dr Andrew Pipe: Merci.

Nous avons noté que le Canada fait face au défi du vieillissement des infrastructures sportives. À un moment où nous insistons sur l'importance de reconstruire des infrastructures partout au Canada, il est très important d'envisager la rénovation ou la construction d'infrastructures sportives partout au pays.

Nous avons également remarqué des défis particuliers dans la façon dont les éléments de l'infrastructure sportive sont déconnectés. Par exemple, certaines des installations sportives les plus courantes se trouvent dans les écoles. Ironiquement, bon nombre de ces écoles ferment à 16 heures et des cadenas sont installés sur les terrains de jeu. Les relations entre les conseils scolaires, les services municipaux des loisirs, et ainsi de suite, sont compliquées par toute une gamme de considérations — peut-être compréhensibles —, mais elles font en sorte que les installations ne sont pas utilisées d'une manière qui pourrait profiter à l'ensemble de la collectivité.

Si vous me permettez d'ouvrir une petite parenthèse, je suppose que l'écart entre les écoles, les universités et d'autres éléments du système sportif est également très évident. La grande majorité des installations sportives appartiennent à des municipalités ou à des collectivités, et j'inclus les conseils scolaires. Le plus grand employeur d'entraîneurs dans les domaines du sport et de l'activité physique est le réseau collégial et universitaire, mais il y a un décalage très net entre ces éléments du système et les organisations sportives nationales, par exemple. Soit dit en passant, cela contraste nettement avec le genre de relations que nous avons découvertes et dont nous sommes conscients dans d'autres collectivités et d'autres pays.

Nous devons mener une réflexion stratégique approfondie pour travailler avec les gouvernements et les divers segments du système sportif afin de ramener l'isolement et la fragmentation à un minimum irréductible.

• (1600)

Fares Al Soud: Du côté des bonnes nouvelles, vous avez également souligné que les entités de tous les secteurs sont ouvertes ou disposées à collaborer pour améliorer l'écosystème sportif dans son ensemble.

L'une des recommandations de la Commission porte sur l'élaboration d'un cadre multilatéral pour le sport dirigé par le gouvernement fédéral en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. La Commission propose ce cadre comme première étape vers l'établissement de normes et de programmes sportifs plus uniformes et sécuritaires dans tout le pays, ce qui aboutira en fin de compte à une seule autorité pancanadienne responsable du sport sécuritaire.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous expliquer pourquoi la Commission a opté pour cette approche en particulier?

Dr Andrew Pipe: Merci.

Ce qui sous-tend cet appel à l'action, encore une fois, c'est l'importance de la simplicité et de l'uniformité entre les systèmes dans lesquels les problèmes liés au sport sécuritaire et aux mauvais traitements sont abordés. De nombreux Canadiens commettraient l'erreur, s'ils avaient un problème avec l'organisme de sport de leur enfant, d'appeler immédiatement l'organisation sportive nationale pour dénoncer la situation. Ils seraient donc très déçus d'apprendre que l'organisation sportive nationale n'a aucune capacité, aucun contrôle et aucune responsabilité à l'égard de leur sport dans leur collectivité. Nous croyons qu'il est important d'adopter une approche nationale uniforme pour assurer la sécurité dans le sport et lutter contre les mauvais traitements.

Le processus que nous avons décrit en détail dans le rapport se déroule en quelques étapes.

Tout d'abord, nous avons besoin d'une entente entre les gouvernements sur les incitatifs financiers offerts par le gouvernement fédéral — qui s'apparentent à d'autres modèles qui existent actuellement — pour faire en sorte que les gouvernements provinciaux et territoriaux adoptent des politiques sportives sécuritaires qui respectent un certain nombre d'éléments et qui sont donc cohérentes.

À partir de là, nous suggérons que la Loi sur l'activité physique et le sport soit modifiée pour créer une autorité pancanadienne en matière de sport sécuritaire. Au bout du compte, les organismes provinciaux et territoriaux feraient partie de cette structure nationale globale.

Je ne l'ai probablement pas expliqué suffisamment en détail, mais...

Fares Al Soud: C'est assez détaillé dans le rapport, et c'est bien.

Je crois que j'ai le temps de poser une dernière question.

Le gouvernement a proposé 755 millions de dollars sur 5 ans, et 118 millions par la suite, pour appuyer le système sportif canadien. Pourriez-vous nous parler de l'importance d'un financement prévisible et à long terme pour rendre le sport plus sécuritaire et donner aux organismes la capacité de faire passer le bien-être des athlètes en premier?

Dr Andrew Pipe: Je dirais tout simplement qu'un système sportif sous-financé est intrinsèquement non sécuritaire, parce que les organismes se rabattent immédiatement sur ce qu'ils considèrent comme leurs principales priorités, et les questions qui touchent le bien-être de leurs athlètes et des participants au sport à tous les niveaux sont reléguées au second plan.

On nous a dit à maintes reprises que 90 % des organismes de sport au Canada dépendaient presque entièrement du financement fédéral, que ce financement était difficile à prévoir et qu'il était parfois assorti de conditions exigeant que les fonds versés soient dépensés dans un délai incroyablement court, impossible à respecter. Les organismes n'avaient même pas les moyens de répondre à ces exigences.

Il est primordial pour les organismes de sport de pouvoir compter sur un financement à long terme et de bien comprendre les mécanismes qui en régissent l'octroi.

[Français]

La présidente: Monsieur Lemire, bienvenue. Nous sommes heureux de votre retour au Comité. Vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie énormément les membres du Comité de tenir cette étude, qui m'apparaît importante.

D'entrée de jeu, j'aimerais dire que, bien que ce soit moi qui aie rédigé la motion, je crois qu'il aurait été intéressant, dans la pratique, d'inviter des témoins. Je pense que chacun des partis l'a constaté: la motion avait été rédigée de façon à permettre qu'une étude courte puisse s'insérer dans une semaine comme aujourd'hui. Donc, l'exercice est intéressant.

Je déplore quand même — même si la raison est louable — l'absence de la commissaire Maisonneuve. Pour moi, il y a là un enjeu de responsabilité qui est absolument fondamental.

Je comprends les raisons de cette absence. Ce sont les mêmes raisons qui font que, pour moi, ce rapport aurait dû résulter d'une commission d'enquête publique et indépendante régie par un cadre législatif entourant les consultations, ce qui aurait offert davantage de protection aux victimes. C'est la première critique que j'ai à l'égard de ce rapport-là. Évidemment, ce n'est pas la faute de M. Pipe. Je parle du contexte même de l'étude. Il y aurait dû y avoir un cadre beaucoup plus sécuritaire pour les victimes.

Dans ce contexte, j'ai un sentiment un peu amer. D'abord, je ressens une fierté immense. Si, il y a un peu plus de quatre ans, je n'avais pas proposé une première motion sur Hockey Canada, ça n'aurait pas été suivi d'une autre motion, puis d'une étude assez approfondie du Comité sur les tenants et aboutissants de la situation. En raison du pouvoir parlementaire du Comité, nous avons pu exiger des documents, des procès-verbaux du conseil d'administration de l'organisation jusqu'à ses états financiers, ce qui a permis de montrer la présence d'un fonds qui servait à acheter le silence de victimes.

Tout ça a fait grand bruit dans l'écosystème sportif canadien, au point où ça a éveillé plusieurs victimes. Elles se sont dit qu'elles aussi vivaient des réalités qui avaient besoin d'être entendues. Ça a d'abord été le cas à Sport Canada, mais aussi dans d'autres disciplines par la suite. Je veux à nouveau saluer le courage de ces victimes.

Dans le contexte, je pense que celles et ceux qui ont eu accès à ça sont somme toute bien considérés dans le rapport. Cependant, ce ne sont pas toutes les victimes qui ont pu trouver un cadre sécuritaire pour s'exprimer librement, avec un mécanisme de protection de leurs paroles contre un risque de poursuite ou autre. On le sait — et ça a été dit dans les remarques préliminaires —, en présence d'un financement inadéquat d'un sport donné, il est toujours risqué de prendre la parole, puisqu'on pourrait alors sacrifier sa carrière, sacrifier des occasions d'entraînement et sacrifier la réputation d'une discipline donnée.

On sait comment, pendant des décennies, le sport au Canada a essentiellement fonctionné par réputation. La fameuse quête de la médaille d'or a conditionné l'ensemble du financement. D'ailleurs, il était très ironique pour moi que la ministre qui a refusé de lancer une enquête publique et indépendante sur le sujet, Mme Qualtrough pour ne pas la nommer, a été à plusieurs étapes l'architecte d'à peu

près tous les postes qu'elle a occupés dans la structure de Sport Canada.

Monsieur Pipe, vous avez souvent eu l'occasion au fil du temps de cautionner l'action ou, surtout, l'inaction de Hockey Canada. Pour moi, ça me préoccupe énormément. De plus, votre présence autour de cette table-là m'amenait à me poser des questions. Cela dit, j'ai quand même un grand respect pour ce que vous nous avez présenté aujourd'hui. On voit qu'il y a des avancées sincères dans la pensée. Cependant, pendant des décennies, Sport Canada a fermé les yeux et n'a pas pris ses responsabilités. On avait créé un système dans lequel la culture du silence avait sa place. Ça, pour moi, c'était très grave, d'autant plus qu'on avait cautionné ça.

Maintenant, il y a un certain vent de changement. Je salue quand même l'idée de pouvoir créer une vocation, voire un ministère, propre au sport. La structure ne m'importe pas, mais, quant à moi, ça devrait relever non pas du ministère du Patrimoine canadien, mais du ministère de la Santé. En effet, une des questions fondamentales devrait être l'accessibilité au sport pour l'ensemble des Québécois et des Canadiens, des jeunes particulièrement, et des personnes âgées. Donc, les infrastructures sont fondamentales.

Une de mes principales critiques de ce rapport, c'est la volonté de centralisation. Je ne l'accepte absolument pas. Le Québec a démontré son leadership en matière de pratique sportive et il est reconnu pour ça. Sport'Aide est venu témoigner à ce comité. D'ailleurs, je veux saluer une fois de plus le leadership de M. Croteau. Une des craintes qui ressort de cette volonté, c'est que la propriété intellectuelle de ce qu'on a construit, de ce qu'on a bâti au Québec, soit fragilisée à cause d'une autre volonté de centralisation de la part d'Ottawa.

• (1605)

Je vais reprendre l'exemple d'Hockey Canada. La centralisation d'Ottawa dans le milieu du sport me fait énormément peur, parce que, actuellement, un seul Québécois va se joindre à l'équipe d'Hockey Canada et on n'est même plus sûr d'avoir un entraîneur dans cette équipe.

Depuis des années, j'observe une forme de discrimination systémique à l'endroit des francophones, et ça existe dans plusieurs autres éléments du sport. Ce danger qui vient avec la centralisation, pour moi, il a un drapeau, et c'est celui du Québec. Je suis très inquiet et j'espère qu'il y aura des suites qui vont pouvoir être inclusives vis-à-vis des provinces, et non un nivellement par le bas parce que d'autres provinces ne sont pas aussi avancées que le Québec. C'est pour moi une préoccupation majeure et j'espère qu'elle sera entendue. Il est urgent d'augmenter le financement, encore une fois pas juste pour l'élite ou des programmes comme À nous le podium, qui ne servent qu'à renforcer un système.

Je conclus, madame la présidente. Maintenant que notre comité va prendre acte de ce qui se passe, il y aura un laisser-aller. À l'image de beaucoup de choses, comme le dopage et autres sur lesquelles on fait des réflexions profondes, le système se recréera de lui-même à un moment donné, parce qu'on n'aura pas mis en place les mécanismes qui vont protéger les victimes. J'ai peur que les choses se reproduisent, parce qu'on n'a pas mis les victimes au centre de cette commission.

Merci, madame la présidente. Je reviendrai à mes questions au prochain tour.

• (1610)

La présidente: Merci à vous.

[Traduction]

Monsieur Lawton, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Pipe, merci d'être ici et d'avoir accompli cet important travail pour produire ce volumineux rapport dont nous disposons maintenant, comme vous l'avez souligné plus tôt. Je vous en suis très reconnaissant.

J'aimerais parler un instant de certaines difficultés auxquelles les femmes se heurtent dans le sport. Vous écrivez dans le rapport que de « nombreuses femmes et filles se heurtent à des obstacles pour participer au sport ». Qu'entendez-vous précisément par « femmes et filles »? De qui parlez-vous?

Dr Andrew Pipe: Je pense que nous parlons des femmes et des filles dans les collectivités de tout le Canada. Si vous me permettez de développer un peu...

Andrew Lawton: Non, vous avez répondu à la question.

Je vous posais la question parce qu'une situation est devenue très difficile à gérer pour les organismes de sport: la participation d'hommes biologiques à des compétitions féminines. Je sais que le centre dont vous êtes président émérite a été confronté à cette situation, et je sais que nous l'avons observée dans plusieurs cas. De nombreuses études ont démontré l'avantage qu'un homme possède sur une femme du seul fait de sa biologie et de sa physiologie. En dynamophilie, cet avantage peut atteindre de 55 à 65 %.

Nous avons aussi observé des cas où le risque de blessure est accru. Rugby Canada s'est penché sur la question et a constaté que la participation d'un homme biologique à des compétitions féminines augmente le risque de blessure de 20 à 30 %.

Reconnaissez-vous que les femmes et les filles se heurtent à un obstacle dans le sport si la participation d'hommes biologiques à ces compétitions les désavantage sur le plan compétitif et accroît les risques pour leur sécurité?

Dr Andrew Pipe: Merci.

Je commencerai, et je terminerai peut-être, en disant que les règles d'admissibilité aux compétitions sont établies par les fédérations sportives internationales et reprises par leurs homologues nationaux.

Vous soulignez à juste titre qu'il existe des différences entre les hommes et les femmes sur le plan de la physiologie, de la taille et ainsi de suite. Toutefois, je pense que la question que vous soulevez est complexe. Nous ne l'avons pas étudiée, précisément en raison des difficultés qu'elle comporte, mais aussi parce que nous reconnaissons que nous nous engageons dans des domaines qui relèvent clairement et expressément des organismes de sport internationaux et nationaux.

Cela dit, je pense qu'il est très important de comprendre que si un jeune, dans une très petite collectivité du Canada — ou même dans une collectivité qui n'est pas si petite —, souhaite pratiquer un sport d'une manière qui lui convient, il devrait pouvoir le faire avec l'accord des autres membres de l'organisme.

Andrew Lawton: Sauf votre respect, votre rapport compte 1 000 pages. Vous disposiez d'une grande latitude. Dans la section sur les personnes 2ELGBTQI+, vous examinez effectivement les effets de certaines politiques sur les personnes qui s'identifient à ces communautés. Pourtant, dans la section sur les femmes, vous ne faites pas état de cet enjeu majeur qui préoccupe le milieu sportif depuis quelques années.

Avez-vous délibérément décidé de ne pas l'étudier, ou le gouvernement vous a-t-il donné cette directive lorsqu'il a créé la Commission?

Dr Andrew Pipe: Non, aucune directive de cet ordre ne nous a été donnée. Je répète simplement que bien des gens du milieu sportif reconnaissent et comprennent clairement que les règles et les règlements d'admissibilité relevaient d'autres instances.

• (1615)

Andrew Lawton: Puisque vous avez ouvert la porte en recommandant la création d'un organisme national et que vous avez dit qu'il s'agissait d'une question complexe, croyez-vous qu'elle mérite d'être étudiée, qu'elle mérite un examen plus approfondi?

Dr Andrew Pipe: Je pense que le milieu sportif se penche sur les questions que vous soulevez et les examine de diverses façons, dans différents cadres et différents milieux.

Andrew Lawton: Je vous remercie de votre franchise, monsieur Pipe. C'est un enjeu très sérieux. En juin, une lutteuse de 15 ans a été agressée sexuellement par un adversaire biologiquement masculin. Il est intéressant de constater que mes collègues libéraux rient lorsque nous soulevons cette question de la sécurité des femmes et des filles. Je vous remercie de reconnaître le sérieux de cet enjeu et les divergences d'opinions.

Je n'aime pas particulièrement voir des femmes et des filles se faire démolir dans des matchs de rugby, se faire agresser sexuellement dans des combats de lutte ou constater qu'elles ne peuvent pas rivaliser à armes égales parce qu'une autre personne bénéficie d'avantages qui tiennent uniquement à sa biologie, et non à sa discipline et à ses qualités athlétiques.

Je vous remercie de votre travail sur cette question. Je trouve choquant que mes collègues libéraux y voient matière à plaisanter plutôt qu'un enjeu sérieux auquel les femmes et les filles sont confrontées dans le sport.

Merci, monsieur Pipe.

[Français]

La présidente: Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur Pipe, je vous remercie de votre présence.

Votre commission a réalisé un travail important pour identifier les défis auxquels fait face le système sportif canadien. Depuis la publication du rapport, le gouvernement a annoncé plusieurs investissements en matière de sécurité, de participation, de soutien aux athlètes et de gouvernance. À votre avis, parmi les recommandations de la Commission, quelles sont celles qui devraient maintenant être prioritaires pour que ces investissements permettent de transformer durablement le sport canadien?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Il est important de préciser que nous ne hiérarchisons pas nos appels à l'action. Comme je l'ai indiqué, les questions que nous avons examinées sont si étroitement liées que, pour les résoudre et y répondre, il faut un vaste éventail de mesures, d'où le grand nombre d'appels à l'action. Je ne pense donc pas qu'il serait approprié de désigner une première, une deuxième et une troisième priorité.

Cela dit, à la lecture des appels à l'action, vous constaterez clairement la nécessité de répondre à la crise du financement du sport canadien, ce que le gouvernement semble d'ailleurs avoir reconnu. Nous nous réjouissons de la réaction très rapide à cet élément de notre rapport. Par contre, nous aurions de sérieuses réserves si cela était interprété comme un retour au statu quo. Il est donc souhaitable que le financement ait été rétabli, mais les nombreux problèmes dont font état nos appels à l'action demeurent, car, encore une fois, ils sont liés les uns aux autres.

La structure et la gouvernance du système sportif ont une incidence profonde sur la mesure dans laquelle les abus et la maltraitance peuvent y proliférer. Comme nous l'avons souligné, il faut rationaliser le système sportif.

Je vous donne un seul exemple. Le Canada compte plus de 60 organismes nationaux de sport. Si nous regardons ce qui se fait ailleurs dans le monde, dans des pays qui peuvent être nos égaux ou nos homologues sur le plan compétitif, il y en a 15 ou 20. Ce seul fait témoigne de l'ampleur de cette expansion, si vous voulez, qui ne s'est pas nécessairement inscrite dans une stratégie centrale soigneusement réfléchie ou définie. C'est ce que nous préconisons, de même qu'une structure — l'entité sportive centralisée — qui serait chargée de définir cette vision et ce système sportif et d'en assurer la supervision.

Nous indiquons aussi très clairement que nous jugeons essentiel de fusionner des organismes de sport et de mettre en commun leurs services. Nous demandons aux organismes de sport de faire leur part en évaluant leur efficacité globale, en veillant à utiliser les ressources à bon escient et en prenant les décisions réfléchies qui s'imposent à cet égard.

Merci.

• (1620)

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup.

La sécurité et l'intégrité du sport sont au cœur du rapport de la Commission. Le gouvernement a notamment renforcé le Programme canadien de sport sécuritaire, le rôle de Sport Intégrité Canada et les exigences imposées aux organismes qui reçoivent du financement fédéral. Quelles conditions doivent être réunies pour que ces mécanismes permettent réellement de restaurer et de maintenir la confiance des athlètes, des parents, des entraîneurs et de l'ensemble de la population?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Merci.

Comme nous l'exprimons dans notre rapport, nous pensons que tout organisme qui reçoit du financement fédéral devrait, s'il en a la capacité, chercher à se doter des moyens de veiller à l'application de ses politiques, processus et procédures à tous les niveaux de son sport, du niveau national au niveau communautaire.

En matière de sécurité dans le sport, nous pensons que certains éléments doivent être considérés comme fondamentaux: l'adoption de codes universels pour prévenir et contrer la maltraitance et les abus dans le sport, et l'application des processus de sport sécuritaire à toutes les personnes qui font partie de l'organisme et participent à ses activités, et non seulement au très petit nombre de personnes qui signent actuellement un consentement pour être assujetties à une approche ou à une politique nationale.

Nous demandons aux organismes de sport de désigner et de nommer des agents de protection dont la seule responsabilité serait de veiller au bien-être général de toutes les personnes qui participent à leur sport, à tous les niveaux.

Bon nombre de ces mécanismes existent dans d'autres administrations et d'autres organismes de sport. Il ne s'agit donc pas de mesures qui n'ont jamais été appliquées ailleurs.

Nous demandons la mise en œuvre d'une politique nationale de vérification des antécédents de toutes les personnes qui participent au sport et qui interagissent avec des enfants et des jeunes.

Ce ne sont là que quelques exemples des éléments qui nous paraissent importants pour rendre le système sportif beaucoup plus sécuritaire à l'avenir. Bien sûr, il faut aussi, encore une fois, des mécanismes cohérents pour reconnaître, cerner, gérer et résoudre ces situations, et pour soutenir toutes les personnes qui ont été touchées par ce genre d'incidents malheureux.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole de nouveau pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Monsieur Pipe, en tout respect, je vous laisse réagir à ce que j'ai mentionné à mon tour de parole précédent.

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Merci.

Je comprends bien les points que vous avez soulevés. Ils sont nombreux, et je reconnais la pertinence de certaines de vos questions.

Permettez-moi d'abord de revenir sur le fait que notre commission n'est pas une commission d'enquête. Il est tout à fait clair que les personnes traumatisées sont très réticentes à se manifester pour exprimer leur point de vue et leurs doléances, notamment parce que le risque de raviver leurs traumatismes est démesurément élevé, surtout dans le cadre d'une commission d'enquête où elles pourraient être soumises à un contre-interrogatoire.

Nous avons été encouragés de constater que notre démarche tenant compte des traumatismes et la possibilité de tenir des rencontres à huis clos, conformément aux souhaits des personnes qui voulaient témoigner devant nous, ont permis à un nombre sans précédent de personnes de se présenter devant nous. Nous avons rencontré 175 personnes qui nous ont raconté la maltraitance et les abus qu'elles avaient subis.

Dans la littérature scientifique internationale sur ces questions, il est presque impossible de trouver une étude ou un projet de recherche ayant réuni un nombre de personnes qui s'en approche. Je pense que nous pouvons affirmer avec une certaine assurance que nous avons écouté très attentivement de nombreuses victimes ou personnes ayant survécu à la maltraitance, ainsi que des personnes qui défendent leurs intérêts. Par conséquent, et compte tenu de la concordance des témoignages que nous avons entendus, nous sommes convaincus que nos recommandations sont tout à fait appropriées et nécessaires.

[Français]

Sébastien Lemire: Quel mécanisme, à partir de maintenant, devra examiner de façon indépendante les décisions et les actions des dirigeants qui connaissent les dommages faits aux victimes, mais qui n'ont pas agi de façon appropriée? Seront-ils juste mis de côté parce que, maintenant, le Canada va regarder uniquement vers l'avant? Est-ce qu'on porte encore un regard vers le passé? Est-ce qu'on discrédite les personnes qui ont pris la parole ou interféré dans des enquêtes? Qu'est-ce qu'on fait avec les victimes qui restent?

• (1625)

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Oui, je pense que nous avons été très clairs, et je répète qu'il nous était interdit d'attribuer des torts ou des blâmes. Nous sommes pleinement conscients de la gravité des infractions qui ont été commises. Nous sommes pleinement conscients des préjudices infligés à tant de personnes dans le système sportif. Notre responsabilité était de formuler des recommandations pour l'avenir. Je dirais qu'il existe d'autres mécanismes et d'autres approches pour traiter les problèmes que vous avez soulevés et y remédier.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

La présidente: Monsieur Hardy, je vous donne la parole pour cinq minutes à peu près. Si vous avez besoin d'un peu de plus de temps, ce n'est pas un problème. Aujourd'hui, ce n'est pas un problème.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Je vous remercie d'être avec nous, monsieur Pipe.

Je suis kinésiologue. J'ai travaillé toute ma vie en préparation physique avec des athlètes et des sportifs et sur le développement à long terme des jeunes. Je trouve tout le temps spécial de constater que, malgré tant d'études et tant de science démontrant l'importance de l'activité physique, on a attendu aussi longtemps pour avoir un rapport comme le vôtre, qui couvre une bonne partie de l'importance du sport et de l'activité physique. Est-ce que vous trouvez qu'on est en retard un peu? Est-ce qu'on aurait dû faire ce rapport auparavant?

Il faut dire au gouvernement et à ceux qui prennent des décisions que c'est urgent et qu'il faut qu'on agisse. Il est plus que temps que ça se passe.

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Je suis désolé, mais l'interprétation s'est soudainement interrompue au milieu de votre intervention. Si j'ai bien compris, vous demandiez si nous avions tardé à produire ce rapport.

Gabriel Hardy: Exactement. Je vous demandais pourquoi nous avons attendu si longtemps, jusqu'en 2024, pour entreprendre ce genre de rapport. Avec toutes les connaissances scientifiques dont nous disposons aujourd'hui, nous savons que c'est important. Nous savons que cela fonctionne. L'activité physique est bénéfique pour la santé mentale et la santé physique. Pourquoi avoir attendu si longtemps? Pourquoi attendre qu'un événement comme celui-ci se produise pour lancer une telle étude?

Dr Andrew Pipe: Notre responsabilité était de regarder vers l'avenir, et non de revenir sur le passé pour jeter le discrédit ou attribuer des blâmes. Je partage entièrement votre point de vue sur l'importance du sport. Notre expérience commune témoigne, je pense, de notre compréhension de l'importance du sport et de l'activité physique dans notre pays. Il faut donc éviter qu'un rapport comme celui-ci soit enterré sur une tablette ou un bureau.

Nous avons commencé ce rapport en citant expressément la dernière grande étude sur les problèmes du système sportif, à laquelle j'ai participé: la commission Dubin. Dès le premier paragraphe, M. Dubin abordait franchement, clairement et sans détour les enjeux, les besoins et les préoccupations que nous avons soulevés dans notre rapport.

Je reconnais qu'un rapport aussi volumineux et complexe exige un examen attentif et peut-être un certain temps pour en assimiler le contenu et donner suite à ses propositions. Toutefois, ce serait à nos yeux une immense tragédie si aucune mesure n'était prise. Nous avons proposé un modèle pour rebâtir, revitaliser et transformer le système sportif canadien afin que nos structures d'activité physique et de sport puissent servir d'exemples dans le monde. Il en résulterait une population canadienne dont l'engagement à pratiquer l'activité physique et le sport toute la vie deviendrait un symbole vivant de la culture canadienne.

[Français]

Gabriel Hardy: Êtes-vous d'accord avec moi qu'il était plus que temps que ça arrive? Vous pouvez répondre juste par oui ou par non. Il est plus que temps qu'on mette l'activité physique de l'avant et qu'on la reconnaisse comme quelque chose de primordial dans la santé physique et mentale de la population. On ne regarde pas en arrière, mais il est temps qu'on mette ça de l'avant et qu'on reconnaisse l'activité physique comme une solution à la santé physique et mentale de la population.

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Je tiens à m'excuser, mais mon oreillette fonctionne par intermittence. Pendant que vous parliez, j'entendais...

Gabriel Hardy: Est-ce que ça va...?

[Français]

La présidente: Vous avez le droit de parler en français, monsieur Hardy. On va s'assurer que ça fonctionne. Je ne vais pas retirer votre droit de parler dans votre langue maternelle.

• (1630)

Gabriel Hardy: Monsieur Pipe, je vais répéter ma deuxième question.

Ça fait tellement d'années que vous travaillez dans le domaine à améliorer la santé et à prévenir les maladies chroniques et à travailler sur ce dossier. Je ne veux pas regarder le passé en me disant que ça n'a pas été fait. Vous le savez, vous nous l'avez dit, le rapport regarde vers l'avant. Selon vous, est-ce qu'il était plus que temps que ça se passe et que ce message, aujourd'hui, comme vous l'avez dit, soit entendu, mis de l'avant et reconnu comme une solution importante à la santé physique et mentale de la population? Il faut que l'activité physique devienne primordiale dans l'équation pour la suite des choses.

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Merci de votre question. Je m'excuse des difficultés que j'ai éprouvées.

Je suis tout à fait d'accord. Il est très important de donner suite aux appels à l'action et aux recommandations de ce rapport. Nous avons une occasion unique. Nous avons proposé un modèle qui nous permettra de remodeler les structures canadiennes d'activité physique et de sport d'une façon qui ne peut que profiter à la population canadienne et à toutes les personnes qui deviennent actives ou le demeurent.

Au risque de m'écarter du sujet, Benjamin Disraeli, un homme politique d'une autre époque et d'un autre pays, a souligné que la santé de la collectivité est le fondement dont dépendent tous les autres aspects d'une société et d'une économie. Compte tenu de ce que nous savons de l'importance de l'activité physique pour assurer et préserver la santé des personnes et des collectivités, ce document porte autant sur la santé, si vous voulez, qu'il propose un modèle pour rebâtir nos systèmes de sport et d'activité physique.

[Français]

Gabriel Hardy: Je suis content qu'on en vienne à ça parce que ça m'amène à une autre question.

On parle de longévité, de rester en santé longtemps. Souvent, on associe le sport à la performance, à l'élite, et, souvent, aussi aux jeunes. C'est comme si le sport appartenait seulement à notre jeunesse, et quand on est adulte, on le regarde à la télé, mais on ne le pratique plus. Est-ce que vous croyez que les études qui disent que la consommation maximale d'oxygène ou VO_2 max est un indicateur qui devrait être plus vérifié, que la force physique devrait être un indicateur plus vérifié pour vieillir en santé? Est-ce que vous croyez qu'on fait assez d'éducation quant à la prévention et à l'amélioration de la santé? Est-ce qu'au Canada, on met assez l'accent sur le plaisir au lieu de juste être dans la performance pour la population active?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Merci encore.

L'équipement audiovisuel m'a fait défaut, mais je pense que votre question portait essentiellement sur les efforts que nous déployons pour mettre en valeur l'importance de l'activité physique.

Gabriel Hardy: Je peux aussi le dire en anglais, si vous voulez.

Il existe un document scientifique qui explique que, sur le plan de la longévité, une augmentation de la force permet de vivre plus longtemps. La VO_2 max est aussi un facteur de longévité qui devrait être mieux connu du public. Il ne s'agit pas seulement de vivre plus longtemps, mais de vivre plus longtemps en bonne santé.

Pensez-vous que nous consacrons assez d'attention et de ressources à faire connaître ces faits et à encourager les gens à rester

actifs toute leur vie, plutôt que de nous concentrer uniquement sur la performance?

Dr Andrew Pipe: Merci.

En effet, je pense que notre rapport aborde directement cette question. Il souligne la nécessité de rétablir un équilibre entre, d'une part, la participation du plus grand nombre et la participation au sport à l'échelle communautaire, ainsi que la pratique de l'activité physique tout au long de la vie, et, d'autre part, la reconnaissance de l'importance de la haute performance dans le sport d'élite.

À plusieurs endroits dans notre rapport, nous constatons que cet équilibre n'existe plus et qu'il est important de le rétablir. Si nous voulons ajouter des années à la vie, il est important d'ajouter de la vie aux années. Il faut comprendre que l'activité physique est le déterminant de la longévité et de l'état de santé. Nous savons depuis des décennies qu'un jeune athlète peut être extrêmement accompli, mais que s'il cesse de pratiquer le sport et l'activité physique à un jeune âge et devient sédentaire, il n'en conserve aucun bénéfice.

● (1635)

Gabriel Hardy: L'idée, c'est de mourir jeune le plus vieux possible.

Dr Andrew Pipe: C'est exact.

Gabriel Hardy: Mon temps est-il écoulé?

La présidente: Oui, mais je suis certaine que nous vous redonnerons la parole.

Madame Royer, vous avez maintenant cinq minutes.

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Merci beaucoup.

Merci beaucoup, monsieur Pipe. Votre passion et votre conviction sont manifestes. Comme vous l'avez souligné à juste titre, c'est un travail extraordinaire.

Je pense à tous les bienfaits du sport, mais la maltraitance y est vraiment omniprésente sous de multiples formes: dénigrement de l'apparence, violences physiques et psychologiques, négligence, intimidation, bizutage, agressions sexuelles, racisme et discrimination.

Est-ce propre au Canada, ou s'agit-il d'une épidémie mondiale? Qu'observe-t-on dans les pays développés?

Dr Andrew Pipe: Je vous remercie de votre question.

Ce sont des problèmes et des difficultés que connaissent de nombreuses collectivités dans les milieux du sport et de l'activité physique de différents pays. Ces difficultés existent. Certaines caractéristiques propres aux milieux du sport et de l'activité physique ont contribué à l'apparition de ces problèmes ou l'ont peut-être rendue plus probable.

Encore une fois, notre rapport en parle: une gouvernance inadéquate, une culture du silence et une culture aussi pernicieuse qu'omniprésente. Tous ces éléments montrent la nécessité des initiatives que nous préconisons: l'éducation, des changements à la gouvernance et des mécanismes qui permettent et facilitent la détection précoce, l'examen et le règlement rapides des problèmes dès qu'ils surviennent.

Zoe Royer: Merci.

Le rapport présente une stratégie progressive qui commence par un cadre multilatéral pour le sport et aboutit à une autorité fédérale consolidée. Pourquoi cette approche a-t-elle été privilégiée par rapport aux autres options proposées dans le rapport préliminaire, comme l'adoption d'une loi fédérale, la création d'un tribunal fédéral ou celle d'un organisme à but non lucratif?

Dr Andrew Pipe: Pour que je comprenne bien, parlez-vous de la création de l'entité sportive centralisée ou des mécanismes visant à contrer la maltraitance et les abus dans le sport?

Zoe Royer: Je parle de l'organisme sportif centralisé.

Dr Andrew Pipe: Très bien.

Dans notre rapport préliminaire, nous avons présenté divers mécanismes possibles pour créer l'entité centralisée. Ils ont d'ailleurs été au cœur de notre sommet national, qui a permis aux milieux de l'activité physique et du sport de formuler des commentaires et d'exprimer leurs préférences. Il en est ressorti assez uniformément, comme en témoigne notre rapport final, qu'une société d'État est la formule nécessaire selon nous, en raison des avantages que présentent ces sociétés et auxquels j'ai peut-être fait allusion il y a quelques minutes: la souplesse, la possibilité d'adopter des approches plus agiles et adaptées aux besoins, une réduction de la bureaucratie et des gains d'efficacité, par exemple.

Je tiens à répéter que ce serait aussi l'occasion de mettre à profit les compétences très variées et dynamiques que l'on trouve dans nos milieux du sport et de l'activité physique. Il y a des dirigeants remarquables qui ont des idées et des points de vue sur la façon dont les processus et les programmes de leur sport peuvent apporter une contribution immense, mais qui ont été freinés parce qu'ils devaient se démener pour maintenir leurs organismes à flot.

Une entité centralisée permettrait de mieux mettre à profit les compétences et les perspectives présentes dans le milieu sportif.

Zoe Royer: Je sais que les taux d'inconduite sexuelle et de violence sexuelle envers les femmes et les filles sont beaucoup plus élevés dans le sport. Si vous me permettez de parler un instant à titre de vice-présidente du caucus des femmes, quel serait un bon indicateur de réussite, si ce plan était mis en œuvre, pour que les femmes et les filles se sentent plus en sécurité dans le sport?

• (1640)

Dr Andrew Pipe: Merci de cette question très pertinente.

L'une de nos recommandations est certainement de mettre en place une structure de recherche, si vous voulez, qui examinera tous les aspects du sport. L'une des difficultés tient au fait que tant de ces problèmes ont été si mal traités, écartés, enterrés et laissés sans examen que l'ensemble des données, si je peux employer ce terme, est très limité.

Certaines recommandations formulées dans nos appels à l'action nous permettraient de mesurer l'ampleur des améliorations. À notre avis, la mise en œuvre des éléments que nous avons définis dans le rapport de la Commission faciliterait immédiatement le signalement, le règlement des situations et l'évaluation, afin de soutenir les personnes qui ont été si mal traitées dans le passé.

Dire qu'elles ont été « mal traitées » est un euphémisme. Les ravages subis par de nombreuses personnes, avec des conséquences qui durent toute la vie, sont quelque chose que nous ne pouvons tout simplement plus tolérer. Nous ne pouvons plus tolérer les circonstances qui ont permis à de tels comportements de se produire.

Zoe Royer: Merci.

La présidente: Madame Thomas, vous avez la parole pour cinq minutes.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci.

Monsieur Pipe, merci de nous consacrer du temps aujourd'hui.

Au chapitre 12 du rapport, on peut lire: « Tout au long des activités de mobilisation de la Commission, l'incapacité du gouvernement fédéral à traduire les engagements politiques en programmes concrets et en résultats significatifs est apparue comme un thème récurrent. » Le rapport poursuit: « Les décideurs élaborent des politiques et des priorités, mais, trop souvent, ils entreprennent peu d'actions pour les mettre en œuvre. Par conséquent, aucun progrès réel n'est visible. »

Vous avez abordé beaucoup d'autres sujets aujourd'hui, mais vous n'avez pas parlé de ce que vous appelez les « structures » du système qui doivent être revues, plus précisément au sein du gouvernement, ni des erreurs qui ont mené à ce rapport. Vous indiquez clairement au chapitre 12 que le gouvernement a commis de graves erreurs dans la mise en œuvre de diverses mesures de protection et politiques. Je me demande quelles mesures auraient dû être prises.

Andrew Pipe: Encore une fois, je tiens à souligner que notre priorité est de regarder vers l'avenir, et non vers le passé.

Rachael Thomas: Je vous arrête. Vous ne cessez de le répéter, mais vous avez expliqué au chapitre 12 que de graves erreurs avaient été commises dans le passé.

Sauf votre respect, monsieur Pipe, on ne peut pas regarder vers l'avenir sans d'abord réfléchir au passé. C'est pour cette raison que vous avez devant vous un millier de pages qui reviennent sur le passé. Je vous demanderais de bien vouloir répondre à la question telle que je l'ai posée.

Dr Andrew Pipe: Je dirai simplement qu'au cours des dernières décennies, des gouvernements de toutes allégeances ont supervisé la mise en œuvre de politiques ou de processus qui n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un suivi. Permettez-moi de vous donner un exemple structurel.

Rachael Thomas: Ce serait formidable.

Dr Andrew Pipe: Nous avons le Code de gouvernance du sport canadien. La consigne est maintenant que tous les organismes de sport doivent l'appliquer. Y a-t-il déjà eu un suivi ou une surveillance pour vérifier si les organismes de sport respectaient ce code?

Ce n'est qu'un exemple des erreurs commises au fil des décennies, alors que nous sommes restés les bras croisés à regarder cette gestion au cas par cas se développer et donner naissance à l'écosystème auquel nous devons maintenant nous attaquer.

Rachael Thomas: Monsieur Pipe, à votre avis, le BCIS est-il une réussite?

Dr Andrew Pipe: Comme l'indique notre rapport, les responsabilités qui relevaient du BCIS ont été transférées à Sport Intégrité Canada, auparavant connu sous le nom de Centre canadien pour l'éthique dans le sport. Nous avons relevé plusieurs problèmes très précis qui témoignaient des lacunes de cet organisme.

Rachael Thomas: Comment résumeriez-vous ces conclusions?

Dr Andrew Pipe: Complexité, manque de transparence, incohérence, absence d'intervention, manque de soutien à toutes les parties concernées par des problèmes qui touchent...

Rachael Thomas: Merci.

Depuis 2015, le gouvernement actuel a pris, par l'intermédiaire de son ministre des Sports, des engagements précis concernant le BCIS et sa réforme. Ces réformes ont-elles été mises en œuvre?

• (1645)

Dr Andrew Pipe: Comme je viens de le mentionner, la responsabilité des questions de maltraitance et d'abus dans le sport a été transférée du BCIS...

Rachael Thomas: J'ai posé une question très précise. Le BCIS devait faire l'objet d'une transformation. Depuis 2015, le ministre des Sports promettait à la population canadienne que ces changements seraient mis en œuvre afin de mieux protéger les personnes qui évoluent dans le milieu sportif canadien. Ces changements ont-ils été apportés pour accroître la sécurité?

Dr Andrew Pipe: Je répète simplement que ces responsabilités ont été transformées. Lors de nos rencontres avec d'innombrables organismes et personnes, on nous a clairement dit que la situation s'était nettement améliorée depuis le transfert du BCIS à ce qu'on appelle maintenant Sport Intégrité Canada.

Rachael Thomas: À cet égard, donc, en outre... Désolée. Je vais laisser ce sujet de côté pour l'instant.

Je me sens un peu frustrée, pour être honnête, et je pense que cela se voit, car j'ai l'impression que vous éludez la question. Vous êtes venu ici aujourd'hui pour répondre à des questions concernant un rapport de 1 000 pages qui se trouve devant vous, et vous refusez de le faire. Vous vous contentez de généralités au lieu de pouvoir mettre en avant les spécificités du rapport, ce qui est frustrant pour nous, députés, qui essayons d'aller au fond des choses.

Essayons d'y voir plus clair. Quel est le problème? Quel est le problème qui remonte au passé, afin que nous puissions y remédier pour l'avenir? C'est l'objectif de notre réunion d'aujourd'hui, et vous ne faites en réalité qu'entraver ce processus.

Ma question est la suivante: le ministre des Sports de l'époque avait promis qu'une réponse serait apportée à ce rapport dans un délai de six mois. Cette réponse a-t-elle été donnée?

Dr Andrew Pipe: À ce stade, aucune réponse n'a encore été donnée.

Rachael Thomas: D'accord. Quand ce rapport a-t-il été publié?

Dr Andrew Pipe: Il a été publié en mars.

Rachael Thomas: Cela fait combien de mois?

Dr Andrew Pipe: Cela fait maintenant, je suppose, un peu plus de six mois.

Rachael Thomas: Parfait. Qu'auriez-vous attendu du ministre ou du secrétaire parlementaire chargé des sports?

Dr Andrew Pipe: Là, vous me demandez de faire des suppositions.

Rachael Thomas: À quoi vous attendiez-vous? Ce n'est pas une supposition.

Dr Andrew Pipe: Avec tout le respect que je vous dois, dans votre question, vous m'avez demandé d'émettre des hypothèses quant à la réponse qui serait donnée.

Rachael Thomas: Non. Je vous demande simplement si vous seriez attendu à ce qu'il réponde, puisque c'est ce qui avait été promis. Serait-ce une attente raisonnable?

Dr Andrew Pipe: Nous nous attendions à ce qu'une réponse à ce rapport soit apportée à un moment ou à un autre.

Rachael Thomas: Parfait.

Merci.

[Français]

La présidente: Madame Auguste, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Merci, madame la présidente.

Docteur Pipe, la Commission recommande une approche vraiment progressive comprenant des objectifs immédiats à court et long termes pouvant s'échelonner sur une période allant jusqu'à environ cinq ans. Si vous reveniez devant ce comité dans cinq ans, quels changements concrets devriez-vous avoir pu observer pour pouvoir dire que nous avons véritablement transformé le système ou que nous sommes en voie de le faire?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Une réponse très claire et, je l'espère, pas trop simpliste à votre question, est qu'il faudrait que j'aie constaté l'adoption des éléments fondamentaux de nos appels à l'action pendant cette période de cinq ans. En effet, le processus que nous avons défini reconnaît que bon nombre de ces questions ne peuvent pas être résolues immédiatement. Il faut une réponse et une approche progressives pour donner suite à ces appels à l'action.

[Français]

Tatiana Auguste: En ce moment, le gouvernement du Canada est en train d'investir dans les infrastructures communautaires au moyen du Fonds pour bâtir des collectivités fortes. On investit plusieurs milliards de dollars dans des infrastructures communautaires, y inclus les piscines, les arénas, les patinoires et toute chose qui permettra de faire le lien entre les communautés de nos circonscriptions et le sport. Est-ce que vous pourriez parler de l'importance d'investir dans les infrastructures sportives au Canada? À quel point est-il important pour les communautés de les avoir? Comment peut-on créer des liens avec les organisations nationales?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Comme nous le soulignons dans notre rapport, les infrastructures sportives constituent des ressources communautaires très importantes, bien au-delà de leur usage à des fins sportives ou d'activité physique. Nous constatons également un manque de renouvellement ou de modernisation des installations sportives et d'activité physique dans tout le pays, à tous les niveaux. Force est de constater que si l'on garantit aux collectivités l'accès à des installations sportives polyvalentes, on leur procure des atouts qui enrichissent la vie communautaire, favorisent l'inclusion, offrent aux jeunes comme aux moins jeunes des possibilités d'expression physique enrichissantes et nous permettent de maximiser la santé et le bien-être communautaire. Pour toutes ces raisons, nous insistons sur la nécessité, alors que nous entamons des démarches pour rénover ou renouveler les infrastructures au Canada...

• (1650)

[Français]

Sébastien Lemire: Excusez-moi, madame la présidente. Je suis obligé de vous dire qu'il n'y a plus d'interprétation en français. Je crois que le micro du témoin n'était pas allumé.

La présidente: Est-ce réglé maintenant?

Sébastien Lemire: Oui, merci.

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: [*Difficultés techniques*] les infrastructures sont importantes, car elles contribueront non seulement de manière significative à la résolution d'un large éventail de problèmes communautaires, mais elles offriront également des environnements qui nous permettront de contribuer à l'environnement national du sport dans son ensemble.

Si je peux me permettre une petite digression, les nations sportives les plus performantes sont celles qui mettent l'accent sur la pratique sportive de base et le développement du sport, et non sur la formation intensive d'athlètes d'élite de haut niveau. Les infrastructures sportives communautaires jouent un rôle central dans ce type d'initiatives.

[Français]

Tatiana Auguste: Vous mentionnez à quel point la participation est importante, surtout dans les communautés sous-représentées, comme les communautés autochtones, les communautés noires, et ainsi de suite. Vous dites à quel point il est important d'avoir la participation de tout le monde et de tous les niveaux socioéconomiques. Est-ce que vous pourriez nous parler de cette partie du rapport?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Dans notre rapport, nous insistons tout particulièrement sur la nécessité de veiller à ce que les difficultés en matière d'accessibilité auxquelles sont confrontées de nombreuses personnes dans les communautés d'un océan à l'autre soient résolues de manière adéquate. Ces difficultés sont d'ordre financier, culturel et programmatique, et elles reflètent l'absence d'infrastructures adaptées. Nous affirmons clairement la nécessité de s'attaquer très spécifiquement à ce type de difficultés.

L'une des réalités mises en évidence dans notre rapport est que la pratique sportive est en réalité, dans de nombreux domaines et à bien des égards, en recul. On observe un exode des activités sportives lorsque les jeunes atteignent l'âge de 13, 14 ou 15 ans. Parmi les raisons souvent avancées pour expliquer cet exode, on peut citer le coût, l'accessibilité et l'importance excessive accordée à la performance à ce stade, alors que les jeunes souhaitent continuer à pratiquer un sport pour le plaisir et pour l'exubérance physique que leur apporte la participation à des matchs ou des activités sportives.

Il s'agit là de questions qui méritent d'être examinées avec soin, et les difficultés liées à l'accessibilité doivent être considérées comme des obstacles majeurs à l'obtention des résultats que nous souhaitons en matière d'amélioration des capacités d'activité physique et de la santé des Canadiens.

[Français]

La présidente: Monsieur Lemire, je vous donne encore la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Pipe, dans le contexte, votre étude est une conséquence d'une directive de l'ex-ministre Qualtrough. Le mandat qu'elle avait reçu du Parlement était de mettre sur pied une commission d'enquête publique indépendante. Une motion en ce sens avait été adoptée à la majorité après un débat à la Chambre des communes. Ce débat était issu des travaux de ce comité et de ceux du Comité permanent de la condition féminine, où plus de 105 personnes sont venues témoigner.

Au Comité permanent du patrimoine canadien, il y a eu plus d'une trentaine de réunions à ce sujet en deux ans, ce qui est énorme. Il y a eu rapport assez volumineux de 180 pages, ce qui inclut les annexes, mais aussi les 21 recommandations du Comité, et les opinions complémentaires, dont celle du Bloc québécois.

Est-ce que ce rapport du Comité a été lu par les commissaires et en a-t-on tenu compte? Quelle influence est-ce que ça a eue sur votre rapport?

• (1655)

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Merci pour votre question, et merci d'avoir été, si l'on peut dire, le catalyseur, ou d'avoir déclenché le processus qui a finalement abouti à notre commission.

Il ne fait aucun doute que les rapports que vous avez mentionnés ont été clairement pris en compte et évalués avec attention, et notre rapport rend compte des contributions que l'on peut trouver dans ces rapports précis. Le contenu de ces analyses, tout comme celui du très grand nombre d'articles de recherche et de documents qui nous ont été soumis, ainsi que l'examen d'autres études, ont tous joué un rôle très important dans l'élaboration de notre rapport et dans les appels à l'action qui en découlent.

[Français]

Sébastien Lemire: Je vous remercie. Je suis content de l'entendre, néanmoins.

Un des éléments de votre commission que j'ai trouvé difficile, c'est le fait que, même si je suis le parlementaire ayant initié beaucoup des éléments de cette démarche, j'ai été complètement exclu. J'ai même fait des démarches pour pouvoir participer à votre sommet, à titre d'observateur notamment, et on me l'a refusé en prétextant que les parlementaires n'y avaient pas leur place. C'est une chose que je déplore, d'autant plus que ce processus se voulait un sommet dans le cadre duquel des réflexions importantes étaient amenées.

De surcroît, le ministre a eu accès au rapport avant les parlementaires. Il y a un processus que je n'aime pas, qui était partial, selon moi. Notre rôle aurait pu être celui d'un chien de garde, mais il ne l'a pas été. Il y a encore une certaine opacité qui, je pense, ne sert pas l'industrie du sport, malgré des centaines de pages de contenu quand même très intéressant. Il y a quand même quelque chose de partial là-dedans qui fait qu'il y a encore un os en ce qui concerne le processus.

Mon temps de parole est écoulé. Je vous laisse réagir, mais ce sera à Mme la présidente de trancher.

La présidente: On n'aura plus de temps pour les autres membres du Comité.

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Puis-je faire une remarque en réponse, madame la présidente?

La présidente: Bien sûr.

Dr Andrew Pipe: Je vous remercie pour votre point de vue si clairement exprimé, et je comprends les arguments que vous avez soulevés. Il est important de comprendre que l'ensemble de la communauté sportive a clairement fait savoir que les personnes ne seraient pas disposées à s'exprimer en toute franchise lors d'un sommet si elles avaient le sentiment d'être... En fait, elles souhaitaient que cet événement soit organisé par et pour la communauté du sport et de l'activité physique. De nombreuses personnes ont clairement déclaré que si la classe politique était présente, ou s'il y avait des représentants de tel ou tel ministère, elles ne s'exprimeraient pas franchement par crainte des répercussions que cela pourrait avoir sur les organisations, le financement, etc.

Je comprends parfaitement le point de vue que vous exprimez, mais je suis tout à fait convaincu que l'approche adoptée a, en fin de compte, servi les intérêts de la communauté du sport et de l'activité physique, et qu'elle nous a permis d'assumer nos responsabilités en fournissant au gouvernement fédéral un rapport très franc et clair.

La présidente: Merci.

Monsieur Kuruc, je crois que c'est à votre tour.

[Français]

Je pense que vous allez partager votre temps de parole avec votre jumeau.

[Traduction]

Ned Kuruc: Je suis le modèle d'origine. Lui, c'est la version 2.0.

Des députés: Oh, oh!

Ned Kuruc: Merci encore, monsieur Pipe.

J'ai brièvement évoqué le secteur privé, mais j'ai une question qui relève peut-être — ou peut-être pas — du champ d'application de votre rapport. Étant donné que vous avez une telle expérience dans ce domaine et que cela représente véritablement une grande partie de l'œuvre de votre vie, je me dois de vous poser cette question.

Tout comme mon collègue ici présent, nous comptons parmi nous des kinésiologues, des préparateurs physiques, des salles de sport — nous savons que six millions de Canadiens fréquentent les salles de sport — et des entraîneurs certifiés. Je pense qu'ils jouent un rôle très important et qu'ils passent souvent inaperçus. Les athlètes s'entraînent dans ce milieu pendant de nombreuses années avant même d'intégrer Sport Canada ou certaines organisations. Dans le cadre de votre rapport, avez-vous rencontré ce type de structures qui ne relèvent pas, en soi, du contrôle gouvernemental? Si tel est le cas, seraient-elles considérées comme d'excellents partenaires?

● (1700)

Dr Andrew Pipe: Merci.

Une fois de plus, nous avons rencontré, je pense, pratiquement tous les acteurs de la communauté du sport et de l'activité physique en général. Nous avons assisté à diverses conférences. Nous avons rencontré des organisations professionnelles. Nous avons reçu des mémoires de la part de personnes issues de divers milieux sportifs, d'installations sportives et d'organisations sportives.

Je pense que nous mentionnons également très spécifiquement les installations sportives privées dans notre rapport, pas nécessairement dans le contexte que vous venez de décrire, mais dans la mesure où, de plus en plus, l'accès au sport passe par des organisa-

tions ou entités privées et indépendantes, qui échappent à la portée, à l'intendance ou à la supervision des organisations sportives ou des organismes nationaux de sport. Nous étions tout à fait conscients de l'existence de ce secteur de la communauté, et nous espérons avoir su refléter les préoccupations de la communauté du sport et de l'activité physique en général.

Une fois encore, je tiens à souligner la cohérence des points de vue concernant les structures, l'orientation, l'approche et la modernisation.

Ned Kuruc: Je pense qu'on peut affirmer sans trop s'avancer que le secteur privé, ou peut-être le secteur à but lucratif, n'a pas nécessairement été consulté autant que le secteur public du sport et ce genre de choses?

Dr Andrew Pipe: Nous avons tout mis en œuvre pour toucher tous les acteurs de la communauté canadienne du sport et de l'activité physique, et nous avons adressé des invitations à tout le monde.

Ned Kuruc: C'est tout à fait juste.

Diriez-vous que ce secteur joue, d'une certaine manière, un rôle important dans le développement d'un athlète? Pour ce qui est de quelqu'un comme moi, qui ai évolué toute sa vie dans un système sous-financé, j'ai dû me tourner vers ce secteur. Oui, cela m'a coûté de l'argent, mais c'est ce milieu qui m'a permis de progresser davantage dans mon sport, grâce à l'accès à des nutritionnistes et à tout un ensemble de services. C'est la question que j'essaie de soulever.

Pensez-vous qu'il serait utile que le secteur privé travaille en étroite collaboration avec Sport Canada, avec les pouvoirs publics ou d'autres instances de ce type?

Dr Andrew Pipe: Je pense que tous les acteurs de la communauté du sport et de l'activité physique ont un rôle très important à jouer pour contribuer à l'amélioration du niveau global de condition physique et de performance sportive des Canadiens — absolument.

Ned Kuruc: Merci, monsieur Pipe.

J'ai terminé.

[Français]

Gabriel Hardy: Merci.

J'aimerais continuer sur la question qui a été posée par mon collègue. Moi, j'entends beaucoup parler, sur le terrain, d'une des initiatives qui avaient été lancées sous l'ère Harper: le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Je sais que ça a quand même été traité dans le rapport. Peut-être que vous allez me dire que ça fonctionne ou que ça ne fonctionne pas, mais beaucoup de parents nous en parlent. Puisque le coût de la vie augmente, l'accès au sport est quand même assez difficile, car ça coûte cher.

Est-ce qu'il y a une manière de faire en sorte que le coût ne soit pas un frein, qu'on aide notre monde à bouger plus, et qu'on mette ça à plus grande échelle, qu'on ait vraiment du gros volume, et que le coût ne soit pas toujours l'élément qui fait dire aux parents que leurs enfants ne pourront pas pratiquer le sport qu'ils souhaitent? Oui, on peut bouger à l'extérieur, on peut aller jogger, courir, ou marcher en nature. Tout ça est bien, mais souvent, un jeune qui veut bouger va vouloir le faire avec ses amis, dans un sport organisé, et tout ça. Quelle est selon vous la meilleure manière d'avoir une population, en nombre, qui bouge plus, qu'on mette plus de l'avant le plaisir et qu'au bout du compte, on développe plus d'athlètes?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Merci pour votre question.

Nous indiquons dans notre rapport que nous souhaitons que le gouvernement examine d'autres approches en matière de financement de la pratique sportive de masse au niveau local, et nous citons quelques exemples. Nous ne formulons aucune recommandation spécifique. Nous évoquons la manière dont diverses recettes fiscales pourraient être utilisées pour soutenir les initiatives en faveur du sport et de l'activité physique.

Nous constatons également que l'une des évolutions les plus marquantes en matière d'activité physique et de sport au fil des ans a été la réduction progressive de la place accordée à l'éducation physique dans les programmes scolaires, dans tout le pays. Le sport scolaire et l'éducation physique constituaient généralement la porte d'entrée la plus courante vers le sport et l'activité physique. C'est un aspect qui, selon moi, entre en ligne de compte pour répondre à la question que vous avez soulevée.

Nous appelons tant les pouvoirs publics que les organisations sportives elles-mêmes à commencer à réfléchir aux moyens de générer de nouvelles sources de revenus et d'optimiser le soutien apporté à leurs activités. Nous avons également constaté — et je m'écarte un instant du sujet — qu'il existait certains aspects que nous n'avons pas spécifiquement examinés dans notre rapport, mais qui, selon nous, méritent une attention toute particulière. Les paris sportifs en font partie, et je m'en tiendrai là.

• (1705)

La présidente: Nous avons un projet de loi à étudier prochainement au sein de ce comité, et je suis certaine que nous y parviendrons.

Madame Hirtle, c'est à vous de prendre la parole pendant cinq minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour, monsieur Pipe. C'est un plaisir de vous accueillir parmi nous. Vous avez dit tout à l'heure — si j'ai bien noté vos propos — que si nous voulons ajouter des années à la vie, nous devons ajouter de la vie aux années. J'adore cette idée.

Cela m'a donc amenée à penser aux aînés. Je sais à quel point le pickleball est populaire dans ma circonscription, et pas seulement auprès des aînés. C'est apparemment l'activité qui domine aujourd'hui. Je me demande comment nous pouvons encourager les aînés à pratiquer un sport si ce n'est pas une activité qu'ils ont pratiquée tout au long de leur vie.

Dr Andrew Pipe: C'est une question très intéressante. Si je peux me permettre de répondre à cette question — et cela ne figure pas nécessairement dans mon rapport —, en tant que personne qui s'est penchée sur les conséquences physiopathologiques de la sédentarité, je mettrais avant tout l'accent sur le plaisir. La mesure dans laquelle l'activité physique peut être rendue ludique, agréable et accessible est la clé pour garantir que les gens continuent à être physiquement actifs.

Ce défi s'avère d'autant plus facile à relever si nous disposons effectivement d'un système de sport et d'activité physique qui permette aux gens de développer des compétences et des modes de vie faciles à mettre en pratique à toutes les étapes de leur existence. Une fois que l'on a commencé à apprécier l'exubérance que peut

procurer l'activité physique, on cherche à la conserver tout au long de sa vie.

Alana Hirtle: Merci beaucoup.

Je vais maintenant, je pense, rebondir sur une question posée par M. Hardy ou... résumer ce point. Vous avez évoqué les écoles et la façon dont les cours d'éducation physique ont perdu de leur importance et ne correspondent plus vraiment à ce qu'ils devraient ou pourraient être. Ma question est la suivante: comment les pouvoirs publics, les écoles, les organisations sportives et les associations locales peuvent-ils...?

Il y a une véritable effervescence. Comment faire en sorte que tout le monde travaille ensemble pour renforcer l'écosystème sportif canadien?

Dr Andrew Pipe: Merci.

Ce qui nous a particulièrement frappés, lors de notre analyse des systèmes et des structures sportives dans d'autres pays, c'est que de nombreuses organisations sportives comptent dans leurs effectifs des personnes dont la seule responsabilité est de développer et de faire prospérer leur discipline au niveau local. Lorsque des personnes se voient confier des responsabilités précises dans ces domaines, elles sont en mesure de catalyser et de structurer les types de relations indispensables au niveau local.

Je tiens ici à souligner l'un des autres aspects importants de notre rapport. Nous rendons hommage aux milliers de Canadiens qui s'investissent activement dans le bénévolat sportif et qui, grâce à ces activités, apportent une contribution considérable au bien-être de la communauté ainsi qu'à la santé des individus et de la collectivité. Le défi consiste à veiller à ce que ce type d'activités s'articule avec les autres acteurs du système sportif, de manière à créer une situation où le tout est supérieur à la somme des parties, si vous voulez, en particulier au niveau local.

Je tiens une nouvelle fois à rendre hommage aux acteurs de notre système sportif. Ce système compte des personnes extrêmement douées et créatives qui, si on leur donne les ressources et la possibilité de mettre en œuvre leurs compétences et d'appliquer leurs points de vue, peuvent exercer un leadership transformateur à tous les niveaux des structures du sport et de l'activité physique.

• (1710)

Alana Hirtle: Merci pour cette remarque.

Il me reste une minute, je vais donc poser la question suivante: nous avons brièvement abordé les questions de diversité et des peuples autochtones. Quel rôle le sport peut-il et doit-il jouer en matière d'inclusion sociale et de réconciliation?

Dr Andrew Pipe: Nous avons très clairement identifié la nécessité de donner suite aux appels à l'action n° 87 à 91 du rapport de la Commission de la vérité et de la réconciliation. Nous reconnaissons également qu'en ce qui concerne les initiatives sportives au sein des communautés autochtones, il est important et essentiel que nous suivions les orientations définies par les Autochtones eux-mêmes.

Nous reconnaissons également qu'il existe, pour toutes les organisations sportives, des possibilités de s'inspirer des Autochtones, de les écouter et de rechercher des moyens, au sein de leurs propres structures, de tirer parti des compétences, des points de vue et des valeurs qui se retrouvent dans le sport et les activités physiques tels qu'ils sont pratiqués au sein des communautés autochtones.

Alana Hirtle: Mon temps de parole est écoulé. Merci beaucoup, monsieur.

La présidente: Vous êtes pile à l'heure, bravo.

C'est au tour de M. Lawton, qui disposera de cinq minutes.

Andrew Lawton: Merci beaucoup.

Monsieur Pipe, je voudrais simplement revenir sur un point que vous avez évoqué tout à l'heure, lorsque nous discutons de l'admissibilité dans le sport. Vous avez déclaré qu'il s'agissait en réalité d'une question relevant de la compétence des autorités de réglementation et d'autres instances. Cependant, votre principale recommandation est la création d'une agence nationale, car il existe une trop grande fragmentation entre ces différents organismes.

N'est-ce pas là un moyen pratique d'éviter d'avoir à régler un problème, alors que vous proposez en réalité la création d'une agence nationale qui devra, comme vous l'avez dit, s'occuper de tous les aspects du sport?

Dr Andrew Pipe: Oui, vous avez tout à fait raison, mais je dirais que le même genre de défis... La communauté sportive reconnaît que la décision de faire jouer six joueurs sur la glace relève de la compétence de la Fédération internationale de hockey sur glace, et que le choix de ces six joueurs relève également de la compétence d'une fédération sportive internationale. Je m'excuse si je fais preuve de pédanterie à ce sujet, mais ces défis se situent dans d'autres domaines — non pas au niveau géographique ou constitutionnel, mais au sein d'autres sphères du système sportif.

Andrew Lawton: C'est formidable. Merci beaucoup.

En ce qui concerne le Comité, nous avons quelques questions d'ordre administratif à régler ici. Nous essayons de définir le programme de nos travaux à venir, ainsi que les priorités auxquelles nous devons nous atteler. Je sais qu'en tant que membres, nous avons tous déjà abordé, lors de différentes discussions que nous avons eues ici, la question de l'identité canadienne. C'est un sujet qui revêt aujourd'hui plus que jamais une importance capitale. Il est nécessaire d'affirmer notre souveraineté, de respecter l'histoire de ce pays et la manière dont nous rendons hommage à cette histoire.

Nous avons assisté, au cours des cinq dernières années, à une vague d'actes de vandalisme et de destruction de monuments publics, de statues et de sites historiques, et je pense que ce comité est le mieux placé pour y faire face. Je dépose aujourd'hui un avis de motion libellé comme suit:

Que, compte tenu de la fréquence des actes de vandalisme, de destruction et d'enlèvement touchant des statues, monuments et sites historiques publics observés ces dernières années partout au Canada, le Comité entreprenne une étude, conformément à l'article 108(2) du Règlement, sur ces incidents et sur le rôle important que jouent ces symboles publics dans l'édification du patrimoine et de l'identité du Canada. Que le Comité consacre au moins quatre (4) réunions à cette étude et produise un rapport détaillé contenant ses conclusions et ses recommandations.

Il s'agit d'une motion que je présenterai, lorsque j'en aurai l'autorisation, lors d'une prochaine séance. Elle revêt une importance capitale à l'heure actuelle, alors que nous cherchons des moyens, en tant que nation, de nous rallier autour du drapeau, de comprendre l'importance de ces monuments et de les mettre à l'honneur.

Sur cette question, je dirais qu'il devrait y avoir un large soutien de la part de tous les partis. Je sais que dans des quartiers très proches de ceux de certains de mes collègues, on a déjà été témoin de tels actes de vandalisme et de destruction de statues par le passé. Des statues de pères fondateurs de notre pays, tels que John

A. Macdonald, ont été masquées, et cela même par certains paliers de gouvernement. En tant que pays, je pense que nous devrions faire beaucoup mieux pour protéger ces sites. En tant que comité, je pense que nous avons un rôle important à jouer, car cela est au cœur même du patrimoine canadien.

Voilà donc la motion. J'espère que nous pourrions entreprendre cette étude le plus tôt possible.

• (1715)

La présidente: Merci, monsieur Lawton. Je prends note du fait que vous venez de présenter cette motion. Je ne pense pas que nous en soyons encore au stade du débat sur cette motion.

Andrew Lawton: Ce ne sera pas le cas, à moins qu'il n'y ait un consentement unanime pour présenter la motion.

Un député: [*Inaudible*]

La présidente: Nous allons maintenant passer à M. Myles.

Vous disposez de cinq minutes.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Le temps de parole de M. Lawton était terminé?

La présidente: Oui.

David Myles: Très bien. Merci beaucoup.

Merci, monsieur Pipe, d'être parmi nous. C'est vraiment impressionnant. Cela représente manifestement beaucoup de travail. Merci pour tout ce que vous avez accompli.

Je souhaitais, moi aussi, revenir sur ce dont parlait M. Hardy, car cela me semble être au cœur même de ce sujet. C'est l'idée d'un équilibre entre un environnement sportif de compétition et un environnement inclusif et participatif. Il me semble qu'une grande partie de ces comportements observés ces dernières années relevait d'un problème culturel lié à une certaine acceptation, ancrée dans des environnements hautement compétitifs, selon laquelle la cruauté était pour ainsi dire une nécessité.

Vous avez évolué dans des milieux extrêmement compétitifs. Comment faire évoluer le récit pour créer un environnement où l'on valorise le sport de compétition, tout en mettant en place un système inclusif et sûr? J'ai de jeunes enfants. Je souhaite qu'ils pratiquent un sport. Je souhaite qu'ils le pratiquent bien. Je souhaite qu'ils évoluent au plus haut niveau.

Vous avez vous-même évolué au plus haut niveau. Quelle a été votre expérience face à cette évolution du récit? Cela me semble tout à fait essentiel dans ce contexte. Je pense que M. Hardy a très justement souligné ce point en évoquant la nécessité de trouver un équilibre entre ces deux récits.

Dr Andrew Pipe: Merci.

J'ai eu l'immense chance de côtoyer des leaders exceptionnels dans le domaine du sport, à savoir des entraîneurs qui prônaient une approche du sport tout à fait remarquable.

Je pense que le défi dont vous parlez est très important, et qu'il s'agit avant tout de changer la culture. Il s'agit avant tout de changer la culture au sein du sport. Il est certain que les structures — je fais ici référence aux structures de gouvernance du sport — peuvent jouer un rôle très important pour assumer la responsabilité de mener ce type de processus de transformation. C'est pourquoi nous mettons particulièrement l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les organisations sportives disposent d'une gouvernance répondant aux normes les plus élevées, afin que chaque personne puisse faire preuve d'une intendance réfléchie en faveur de la croissance, du développement et de la supervision du sport, tout en reconnaissant les valeurs intrinsèques du sport et de l'activité physique. Il s'agit d'un besoin de leadership approprié. Il s'agit d'un besoin de gouvernance appropriée. Il s'agit d'un besoin de redéfinition des priorités, si vous voulez.

J'ai 112 ans, je me souviens donc de l'époque où la Loi sur l'activité physique et le sport a été adoptée. Elle a été adoptée en raison des inquiétudes que la baisse des capacités physiques et du niveau d'activité physique des Canadiens suscitait à l'époque. Des initiatives très innovantes, ingénieuses et positives ont vu le jour.

Au fil des années, on a assisté à ce que j'appellerais une « dérive », qui a conduit à accorder une importance croissante au sport de haut niveau. Il n'est pas surprenant que, si vous êtes une organisation sportive chargée de gérer une équipe nationale et que des attentes vous sont imposées en lien avec des conditions de financement axées sur ces aspects particuliers, vous finissez par vous orienter de manière disproportionnée dans ce sens. C'est pourquoi le rapport préconise un rééquilibrage, afin d'accorder une importance égale au sport communautaire et au sport de formation — ce qui ne va pas à l'encontre du sport de haut niveau ou du sport d'élite.

En réalité — je crois avoir déjà souligné ce point —, on peut affirmer avec force que si vous voulez contribuer de manière significative à l'amélioration des performances au plus haut niveau, vous devez augmenter le nombre de personnes qui pratiquent votre sport à la base. Du coup, vous disposez de possibilités de détection des talents, etc., qui sont exponentiellement plus importantes qu'auparavant. Je tiens à souligner qu'il ressort clairement de nos échanges avec des personnes d'autres pays — la Norvège en particulier —, qu'une approche qui met l'accent sur le développement du sport au sein de la communauté a, en fin de compte, des répercussions profondes sur la haute performance sportive à l'échelle internationale.

• (1720)

David Myles: C'est exactement ce que je me demandais. Je pense que pendant longtemps, nous les avons considérés comme incompatibles, mais dans d'autres pays et juridictions, et désormais, espérons-le, pour notre pays, nous allons pouvoir montrer la voie dans ce domaine.

Dr Andrew Pipe: Oui.

Vous ne trouverez pas nécessairement cela dans le rapport, mais c'est bel et bien évoqué. Je crois d'ailleurs l'avoir déjà mentionné ici. Les théories du ruissellement sont à peu près aussi pertinentes en matière de développement sportif qu'en matière de développement économique. L'idée est qu'il suffit d'avoir deux ou trois athlètes vraiment de haut niveau et très en vue pour que, dès le lendemain, les rues soient pleines d'enfants cherchant à imiter leurs performances. Je comprends tout à fait que cela joue un certain rôle, mais sans avoir l'impact que beaucoup de gens lui attribuent.

David Myles: C'est très bien. Merci.

La présidente: Vous êtes très inspirant aujourd'hui, monsieur Pipe.

Merci beaucoup.

[Français]

Je vais maintenant donner la parole à M. Lemire pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Monsieur Pipe, dans le contexte où je vais pousser plus loin la réponse que vous m'avez donnée précédemment, je suis convaincu que ce n'est pas un député de l'opposition qui a joué un rôle de chien de garde, qui a eu comme rôle d'amener des victimes à prendre la parole dans un endroit sécuritaire comme le Parlement, qui aura permis par ces interventions ici une certaine forme de réparation qui aura pu nuire à l'expression de gens. Assurément, peut-être que la présence d'un ministre aussi et des positions passées peuvent avoir cet impact-là.

Vous avez fait votre choix, ça vous appartient. Cependant, ce que j'accepte moins là-dedans, c'est que ces mécanismes, qui sont opaques à mon sens, ont servi à avoir des conclusions qui amènent la centralisation. Généralement, la centralisation amène aussi des structures qui sont moins transparentes, donc moins transparentes et plus opaques.

On a à peine parlé — à mon sens pas assez — de la reddition de comptes de Sport Canada, notamment dans les 20 dernières années. Comment cette organisation aura-t-elle contribué à ce système-là? Sport Canada devait jouer les chiens de garde auprès des différentes organisations sportives nationales, mais elle n'a pas fait son devoir. Il y a eu des abus et, là, ce qu'on recommande principalement, c'est une structure centralisée dans laquelle on demande encore à Sport Canada d'être le chien de garde. De plus, on a enlevé les acteurs qui donnaient une voix à ceux qui n'en avaient pas. Pour moi, c'est extrêmement problématique.

Des exemples, je peux vous en donner. Énormément de gens ont témoigné à ce comité — et je veux les saluer — et au Comité permanent de la condition féminine également. Ils n'ont pas participé aux travaux de votre commission justement parce qu'ils n'avaient pas confiance et justement parce qu'un chien de garde, comme j'ai pu l'être pour elles et pour eux, n'était pas présent dans votre commission.

Conséquemment, quels mécanismes seront mis en place à l'avenir pour protéger davantage les victimes, plutôt que — dans bien des cas — des hauts dirigeants qui auront fermé les yeux sur des abus qui auront été commis par d'autres? Comment obtient-on davantage d'imputabilité si la réponse principale que vous proposez est davantage de centralisation? La centralisation veut dire, par définition, de s'éloigner de la base et du pouvoir des gens qui pratiquent sur le terrain.

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Merci beaucoup. Je comprends très bien les préoccupations que vous soulevez.

Je voudrais simplement rappeler, peut-être, que la cohérence est essentielle en ce qui concerne les mécanismes mis en place et appliqués partout au Canada, au sein de toutes les organisations sportives et à tous les niveaux. Notre rapport présente les éléments des mécanismes et des processus qui devraient être mis en place pour garantir, exactement comme vous l'avez souligné, que les athlètes, les parents, les familles et les communautés aient confiance dans le système; ce système doit être transparent et équitable. Il doit refléter les meilleures pratiques, et nous en avons identifié certaines.

Je tiens également à souligner qu'une organisation nationale centrale peut tirer parti du leadership et des exemples concrets observés dans d'autres régions du Canada, qui ont démontré comment des approches en matière de sécurité dans le sport peuvent être mises en place et appliquées sur leur territoire. Nous avons reconnu le leadership dont ont fait preuve certains de ces milieux.

En fin de compte, nous devons veiller à ce que les mécanismes en place soient les meilleurs de leur catégorie, qu'ils reposent sur des données factuelles, qu'ils reflètent tous les principes de justice, de confidentialité et de respect des garanties procédurales, et qu'ils tiennent compte des traumatismes subis et soient centrés sur les victimes. Si nous n'allons pas jusqu'au bout de cette démarche, nous aurons échoué à l'égard de toutes ces personnes qui se sont confiées à vous et à nous, et qui ont exprimé les préjudices qu'elles ont subis, les traumatismes qu'elles ont subis et le chaos qui s'est installé dans leur vie en raison de l'ampleur des défaillances du système, pour les raisons que nous identifions dans notre rapport et que j'espère avoir exposées dans une certaine mesure cet après-midi.

• (1725)

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

La présidente: Je donne maintenant la parole à M. Hardy pour cinq minutes.

Gabriel Hardy: Monsieur Pipe, c'est vraiment une très belle conversation que nous avons aujourd'hui, à bien des égards.

Évidemment, en tant que kinésologue, pour moi, l'activité physique, c'est la base. C'est même une des raisons pour lesquelles je me suis lancé en politique: essayer de faire changer les choses quant au message sur l'activité physique.

On sait que chaque dollar investi en prévention peut faire économiser entre trois et vingt dollars, avec une moyenne acceptée de treize dollars. Est-ce un fait qui est reconnu scientifiquement et que vous voyez souvent?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Tout à fait, monsieur. Nous savons que l'activité physique est un facteur déterminant de la santé d'une importance capitale.

[Français]

Gabriel Hardy: Tantôt, nous parlions de trouver tous les moyens nécessaires pour augmenter le nombre de personnes qui font de l'activité physique. On nous a dit que, potentiellement, ça aura un impact sur la santé physique et mentale de notre population et, à terme, on va sûrement avoir accès à plus d'athlètes de haut niveau dû au volume.

Tantôt, nous avons aussi parlé des crédits d'impôt, des manières de faire et des incitatifs. Comment est-on capable de féliciter les gens qui prennent la bonne décision de prendre leur santé en main?

Je ne sais pas si c'est dans votre rapport ou même quelque chose que vous avez étudié.

Je m'explique. Souvent, on va dire que la santé est une compétence provinciale et fédérale. On parle de transferts en santé, et tout ça. Cependant, c'est un acte personnel à la base. Comment peut-on féliciter et encourager la pratique d'activité physique en remerciant les gens d'avoir dépensé de l'argent pour bouger? Une manière de les féliciter pourrait être de leur donner un crédit d'impôt ou un montant d'argent admissible en santé. Qu'est-ce qu'on peut faire, finalement, pour améliorer cette activité-là, cette pratique-là?

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Merci pour votre question.

Je sais que nous partageons tous la même vision quant à l'importance des enjeux qui sont au cœur de notre discussion d'aujourd'hui. Pardonnez-moi ce qui peut sembler être un lieu commun, mais l'un des grands défis consiste à faire en sorte que les choix sains soient des choix faciles. Les obstacles à ces choix sains, qui peuvent inclure le coût, l'accessibilité et la perception du degré d'accueil, etc., sont autant de problèmes auxquels nous devons nous attaquer.

Notre rapport invite à la fois le gouvernement et les organisations sportives à examiner les moyens de renforcer le soutien financier accordé au sport et à l'activité physique. Il existe toute une série de mécanismes qui pourraient être mis en œuvre à cet effet.

Oui, c'est un véritable défi que de veiller à ce que les choix sains soient les choix les plus faciles. Je pense que l'un des grands atouts de nombreuses organisations sportives, et même de nombreux sports, réside dans le fait que la pratique sportive peut être peu coûteuse. Il suffit d'un espace et d'un équipement minimal, etc.

[Français]

Gabriel Hardy: Est-ce qu'il y a une urgence, selon vous? Chaque année, on parle des transferts en santé dans les provinces, qui en demandent plus. On parle de l'explosion des coûts en hospitalisation, de la sédentarité et de l'augmentation des maladies chroniques. Y a-t-il urgence de se dire qu'il y a un changement de cap à faire?

Manifestement, avec une population aussi sédentaire, qui bouge de moins en moins et qui est de plus en plus collée aux écrans, on s'en va dans un mur de dépenses en traitements curatifs. Il va donc falloir qu'on rectifie le tir, qu'on aille vraiment de l'autre côté pour s'assurer qu'on ne s'en va pas là. Y a-t-il urgence d'agir?

• (1730)

[Traduction]

Dr Andrew Pipe: Oui, je pense que c'est le cas. C'est là tout l'objet de notre rapport et de nos appels à l'action. C'est maintenant qu'il faut agir. Si nous ne mettons pas en œuvre les changements radicaux que nous recommandons dans notre rapport, la situation ne fera qu'empirer.

La présidente: Monsieur Kuruc, allez-y.

Ned Kuruc: Merci.

Monsieur Pipe, j'ai une question à vous poser.

Dans votre interprétation d'une société d'État opérant dans le secteur du divertissement sportif, la voyez-vous comme une entité entièrement financée par le contribuable, ou aurait-elle des sources de revenus provenant de contrats télévisuels ou de partenariats de sponsoring? Voyez-vous les choses ainsi pour générer...? S'agirait-il d'une entité génératrice de recettes ou d'une entité financée par les impôts? Comment voyez-vous les choses, monsieur?

Dr Andrew Pipe: Merci.

Certes, nous soulignons que cette société d'État devrait bénéficier du soutien du gouvernement fédéral, mais nous précisons également très clairement que l'une des responsabilités de cette société d'État consiste à étudier d'autres approches en matière de soutien et de financement, etc., du sport et de l'activité physique au Canada...

Ned Kuruc: Cela vous pose-t-il un problème que tous les sports soient regroupés sous cette même entité, et qu'ils puissent faire l'objet de contrats télévisuels ou d'autres accords de ce genre? Envisagez-vous que l'un de ces problèmes puisse se poser à l'avenir? Dans certains secteurs du sport, cela devient un véritable casse-tête. Votre rapport s'est-il penché sur cette question? C'est plutôt par simple curiosité que je la soulève.

Dr Andrew Pipe: Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question, mais ce que nous proposons en ce qui concerne l'entité centrale, c'est une société d'État chargée de la supervision, de la gestion et de la gouvernance du sport, à laquelle les organismes nationaux de sport et autres organisations sportives rendraient compte. La capacité à insuffler un leadership dynamique à la gouvernance de cette société d'État correspondra à la mesure dans laquelle l'imagination et l'innovation pourront s'exprimer librement.

Ned Kuruc: Merci, docteur Pipe. C'est apprécié.

La présidente: Merci, monsieur Kuruc et monsieur Hardy, pour le temps que vous nous avez consacré et pour tout le reste. Vous êtes comme de vrais jumeaux: vous partagez tout.

Monsieur Myles, c'est à vous pour cinq minutes, après quoi nous mettrons fin à nos questions.

David Myles: Merci beaucoup.

Je vais enchaîner sur les questions qui ont porté sur l'entité centralisée. Pourriez-vous nous décrire les autres versions de cette entité centrale qu'on peut retrouver en Norvège, en Australie et en Nouvelle-Zélande? Il en est question dans le rapport.

Quels résultats ces pays ont-ils obtenus? Quels enseignements pourrait-on en tirer?

Dr Andrew Pipe: Permettez-moi de commencer par l'exemple de l'Australie. Le sport australien relève d'une structure s'apparentant à une société d'État, qui occupe un rang intermédiaire au sein de l'appareil d'État. L'entité rend des comptes au gouvernement, elle est certes placée sous la tutelle d'un ministre, mais c'est elle qui prend toutes les décisions importantes concernant le sport et l'activité physique au pays. La formule s'est avérée très efficace et elle fonctionne très bien. Nous avons beaucoup à apprendre de l'Australie.

En Norvège, la structure est similaire. Il ne s'agit pas nécessairement d'une société d'État, mais il existe la Confédération des sports, une organisation qui bénéficie du soutien du gouvernement national et qui regroupe tous les organismes nationaux de sport. Elle est dotée d'une structure administrative, etc. On fait facilement le rapprochement avec la création d'une société d'État qui serait chargée de l'intendance du sport et de l'activité physique au Canada.

Au Royaume-Uni, la situation est quelque peu différente, car UK Sport ne supervise que le sport de haut niveau. Cependant, Sport England, Sport Wales et SportsScotland sont toutes des entités distinctes qui assument des responsabilités très spécifiques dans le domaine du sport de base, jusqu'au niveau... Comme vous pouvez vous en douter, les relations entre ces organisations sont très constructives. Une fois encore, dans chacun de ces territoires — que l'on parle du Royaume-Uni ou des nations individuelles —, on retrouve une entité indépendante du gouvernement dont le fonctionnement tend à prouver la viabilité de ce genre de structures. Non seulement celles-ci sont viables, mais elles peuvent produire des résultats particulièrement probants.

La Nouvelle-Zélande en est un autre exemple.

● (1735)

David Myles: Merci pour ces exemples. Existe-t-il des données sur la participation? En regard de certains des objectifs présentés ici et ceux dont nous parlons en matière d'activité physique, est-ce que des entités centralisées se sont penchées sur cette question fondamentale de la participation, de l'activité physique et de certains de ces défis?

Dr Andrew Pipe: Tout à fait. Je vais vous parler de l'exemple norvégien et vous présenter certains aspects du système sportif norvégien qui sont totalement inconnus de la plupart des Canadiens. En Norvège, aucune fiche de pointage des résultats sportifs n'est tenue dans le cas des enfants de moins de neuf ou dix ans qui pratiquent un sport. Les enfants ne peuvent pas aller dans une autre localité que la leur pour pratiquer un sport avant l'âge de 12 ou 13 ans. Ils sont en outre encouragés à pratiquer plusieurs sports avant l'âge de 12 ou 13 ans. L'idée de mettre des enfants de huit ans sous pression au sein d'une équipe de la Ligue de hockey junior AAA est tout simplement inconcevable. C'est totalement différent. C'est à partir de 12 ou 13 ans que les jeunes qui manifestent un intérêt ou des aptitudes peuvent commencer à se spécialiser dans un sport.

C'est probablement en Norvège que le niveau d'activité physique quotidienne est le plus élevé par rapport à l'ensemble des pays de l'OCDE. C'est la nation qui obtient les meilleurs résultats dans les compétitions internationales, aux Jeux Olympiques. Le pays a démontré qu'il est possible de parvenir à cet équilibre dans le sport communautaire grâce à un accompagnement attentif des jeunes dans la pratique sportive à qui l'on transmet les compétences de vie et les aptitudes à la vie quotidienne qui leur permettront de pratiquer un sport tout au long de leur vie.

Si vous prenez le tramway un dimanche à Oslo, vous devrez vous frayer un chemin au milieu d'une nuée de grands-parents, d'oncles, de tantes, de parents, de frères et de sœurs, qui transportent tous leurs skis de fond en route pour Holmenkollen. Je vous brosse ici un tableau qui n'apparaît pas nécessairement dans notre rapport. Il existe d'autres exemples.

Je tiens à souligner que nous n'avons pas établi de comparaison avec le système sportif américain, et que nous ne l'avons pas analysé non plus. En effet, aux États-Unis, le système est dominé par le sport universitaire et le sport professionnel, et le grand public n'adhère quasiment pas au concept d'activité physique dans le sport.

La présidente: Si j'ai bien compris, en Norvège tout a commencé par un problème de dopage. C'est exact, ou je suis complètement à côté de la plaque? C'est ainsi que le pays en est arrivé là?

Dr Andrew Pipe: La Norvège présente une culture qui a toujours mis l'accent sur l'activité physique, laquelle fait partie intégrante du tissu social. Les Norvégiens ont placé l'activité physique et le sport au cœur de leur culture et ils se sont dotés des mécanismes de mise en œuvre appropriés. Pour enchaîner sur votre remarque — et là encore, je m'écarte de notre rapport —, je dirais qu'en matière de lutte contre le dopage et des questions connexes, la Norvège était à l'avant-garde mondiale dès les années 1980, cela parce qu'elle avait déjà un système sportif tenant compte de l'ensemble des enjeux liés au sport, bien au-delà des seules dimensions de performance et d'excellence compétitive.

La présidente: J'ai beaucoup aimé ce que vous avez dit sur l'aspect ludique et le caractère inclusif que présente le sport. Merci beaucoup pour votre témoignage d'aujourd'hui, monsieur. J'ai beaucoup appris. Il en va de même pour bon nombre de mes collègues.

J'aurai une remarque à adresser aux membres avant de lever la séance. Le projet de loi S-211 nous sera présenté la semaine prochaine, dès notre retour. Il nous faudra deux jours pour l'examiner. Si tout le monde est d'accord, vous pourriez peut-être commencer à nous proposer des... Avons-nous une date limite pour l'audition des témoins à ce sujet?

Dès que vous le pourrez, proposez-nous des témoins pour notre étude sur le projet de loi S-211. Nous consacrerons au total deux heures à l'audition des témoins sur cette mesure: une heure pour les promoteurs du projet de loi et une heure pour l'examen article par article.

Allez-y, madame Thomas.

Rachael Thomas: Pourriez-vous répéter? Je suis désolée. Je croyais que lors de notre dernière réunion sur les travaux...

S'agissant du projet de loi S-211, j'avais cru comprendre que nous entendrions son auteur avant de passer à l'étude article par article en seconde partie de cette séance. Or, il semble désormais qu'il soit envisagé — ou du moins, c'est que qui est indiqué — de tenir deux séances.

Pourriez-vous nous expliquer en détail pourquoi il en est ainsi et en quoi consisteront ces deux réunions?

• (1740)

La présidente: Je pense que de nombreux témoins souhaitent s'exprimer, et nous voulons leur en donner l'occasion. C'est ce que j'ai compris, mais M. Myles est peut-être mieux placé pour répondre à ces questions.

David Myles: C'est avant tout parce que nous sommes saisis de quelques amendements. Je me suis dit que si nous avons des amendements, vous aussi vous en auriez... Vous avez un amendement simple. Je pense qu'une fois que nous passerons à l'examen ligne par ligne, avec deux témoins et les amendements, nous serons déjà de plain-pied dans la deuxième séance. Nous pourrions décider d'entendre des témoins, si nous voulons consacrer ce deuxième créneau de deux heures de témoignages, mais nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler, je ne savais donc pas si nous allions faire venir...

Étant donné que nous avons des amendements, je pense que nous allons devoir prolonger les débats jusqu'au lendemain. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que cela n'ira pas au-delà d'une deuxième journée, mais j'avais le sentiment que si nous devions examiner le texte ligne par ligne et entendre les auteurs du projet de loi ainsi que ceux des amendements, nous devrions passer à une deuxième journée. Quant à ce que nous ferions lors de cette

deuxième journée, nous pourrions examiner les amendements et... Je souhaiterais simplement pouvoir conclure au cours de la deuxième heure, mais si vous souhaitez également entendre des témoins, nous pouvons le faire.

Rachael Thomas: Je comprends. Cependant, cela me semble un peu irrecevable si nous autorisons l'auteur du projet de loi à prendre la parole, puis que nous passons à l'examen ligne par ligne et que, éventuellement, lors de la deuxième séance, nous entendons les témoins. Habituellement, on entend d'abord les témoins. Nous ne prolongeons donc pas réellement la durée des débats pour accorder plus de temps aux amendements. En réalité, nous prolongerions la durée des débats afin d'entendre les témoins.

La présidente: D'après ce que nous avons compris... Je suis désolée. Je vous en prie, continuez.

Rachael Thomas: Ensuite, pour répondre à votre remarque, monsieur Myles, nous pourrions éventuellement prolonger la séance une nouvelle fois pour organiser une troisième réunion si l'examen de ces amendements nécessite plus d'une heure. Je pense que nous pourrions y parvenir en une heure, mais je tenais simplement à le signaler.

David Myles: Je suis d'accord. Je pense que si nous voulions ajouter des témoins, nous pourrions éventuellement consacrer une heure au parrain du texte, une heure aux témoins, puis, lors de la deuxième réunion, procéder à l'examen article par article et aux amendements. Je suis d'accord. Je me dis que, si nous devons nous pencher sur les amendements, faire l'étude article par article et entendre des intervenants, nous devons tenir une deuxième...

Je ne cherche certainement pas non plus à faire traîner les choses en longueur, mais comme nous avons des amendements, j'aimerais qu'on puisse en discuter.

Andrew Lawton: Comme je siège aussi au comité de la justice, où nous tenons occasionnellement des réunions de 16 heures, je ne suis pas tout à fait objectif. Ne pourrions-nous pas simplement prolonger la première réunion d'une heure, ne serait-ce que cela: une heure, afin d'avancer... Manquons-nous de ressources? Si nous les avons, nous pourrions tout faire. D'une manière générale, nous avons beaucoup de points à aborder au-delà de ce projet de loi.

La présidente: Madame Thomas, avez-vous votre...

Rachael Thomas: Je comprends que les ressources puissent être limitées et que la situation soit parfois difficile à cet égard. Cependant, on parle d'un comité parlementaire, et les travaux parlementaires ont la priorité ici. Nous devons pouvoir faire notre travail.

Il n'est pas impossible d'obtenir les ressources nécessaires. La question est simplement de savoir si nous allons nous y atteler. Je crois comprendre des conservateurs qu'ils nous disent que nous sommes prêts à travailler. Nous serions ravis de rester ici une heure de plus pour débattre de ce projet de loi, pour entendre les témoins, pour proposer des amendements et pour mener ce débat à son terme.

La présidente: Les membres aimeraient-ils inviter des témoins? Nous pourrions peut-être prévoir deux jours, puis, si nous n'arrivons pas dans ce délai, nous pourrions prolonger la deuxième phase afin de terminer l'examen ligne par ligne, de manière à ne pas avoir à organiser une troisième réunion. Ce n'est qu'une suggestion.

De nombreuses personnes nous ont contactés pour que nous les entendions sur ce projet de loi. Elles se sont adressées à notre comité, J'ai pensé qu'il serait bien de leur en donner l'occasion, mais nous n'y sommes pas tenus.

Allez-y, monsieur Myles.

David Myles: Ce qui me fait hésiter au sujet des trois heures en question — et je comprends tout à fait cette envie de travailler, chers amis, car je la partage —, c'est que cela entraîne des conflits d'horaires avec certains autres membres d'autres comités. J'ai quand même l'impression que deux heures, ce sera trop court. La partie consacrée aux témoins ne constitue pas, à mes yeux, un obstacle insurmontable. S'il n'y a pas de témoins absolument indispensables, nous pourrions toujours leur demander de nous transmettre leurs témoignages par écrit.

Madame Thomas et madame la présidente, qui siégez à ce comité depuis plus longtemps que moi, dites-moi si deux heures vous paraissent suffisantes pour venir à bout d'une telle charge de travail.

• (1745)

La présidente: Eh bien, cela dépendra si nous entendons des témoins.

David Myles: Oui, je voulais dire: si nous n'entendons pas de témoins.

La présidente: Je pense que nous pourrions passer au travers de ce projet de loi en deux jours.

Nous n'avons rien de définitif, de coulé dans le béton, pour le lendemain. Cette journée devait être consacrée à l'étude du projet de rapport. Si nous avons terminé après une seule réunion, nous pourrions alors revenir sur le projet de rapport le deuxième jour. Est-ce que cela vous semble clair?

David Myles: Oui, cela me semble logique... à condition que nous ayons de quoi occuper notre temps.

La présidente: Devrions-nous inviter des témoins? Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous invitions des témoins, à ce que nous vérifions s'ils sont disponibles les deux jours que nous avons réservés pour cette étude? Tout le monde est-il d'accord avec cela? Nous pouvons prévoir deux jours. Il se peut que nous n'ayons pas besoin du deuxième jour. Nous pouvons inviter des témoins. Ils seront peut-être disponibles ces jours-là, mais peut-être pas.

Rachael Thomas: Allons-nous convoquer des témoins pour mardi?

La présidente: Nous pourrions leur consacrer les deux journées, si nous les réservons.

Rachael Thomas: Je crois que nous parlons uniquement du premier jour.

La présidente: Voulez-vous dire uniquement le premier jour pour les témoins?

Nous n'aurons peut-être pas besoin de deux heures pour passer en revue le projet de loi ligne par ligne. Il n'est pas très compliqué.

Rachael Thomas: Cela nous ramène à la case départ, la question étant de savoir si nous souhaitons effectivement faire comparaître des témoins. Il a été envisagé que tel ne serait pas le cas.

Si je peux me permettre, je pense que certaines personnes ont demandé à comparaître devant ce comité et, selon moi, elles auraient des choses intéressantes à nous dire. Cependant, à la lecture de leurs propos, je trouve qu'elles sortent du champ d'application de ce projet de loi. Celui-ci est très ciblé dans la mesure où il traite de la publicité pour les paris sportifs et établit un cadre à cet égard, ce qui relève en fin de compte de la compétence des provinces. Les provinces vont devoir se réunir autour d'une table et se parler. Les résultats de ce dialogue seront ensuite communiqués au ministre et au Parlement.

C'est une excellente initiative pour susciter un débat, mais la plupart des personnes qui ont demandé à venir témoigner devant ce comité souhaitent en réalité s'exprimer sur les conséquences des paris sportifs, ce qui n'a rien à voir avec ce projet de loi. Je pense que nous risquons d'ouvrir la boîte de Pandore en voulant approfondir un sujet dont ce projet de loi ne traite pas.

La présidente: Monsieur Myles, avez-vous quelque chose à répondre à cela?

Rachael Thomas: À moins que votre objectif ne soit de réunir les provinces pour mener des discussions...

David Myles: Pouvons-nous faire une petite pause de deux secondes? Je voudrais juste m'adresser au groupe un instant. Je m'excuse.

Merci.

La présidente: Nous pourrions revenir jeudi. Pourquoi ne reviendrions-nous pas jeudi?

Je vais lever la séance pour aujourd'hui. Nous reviendrons sur ce sujet jeudi.

Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>